



4

LES PRINCIPAUX CHIFFRES
de la bio en France

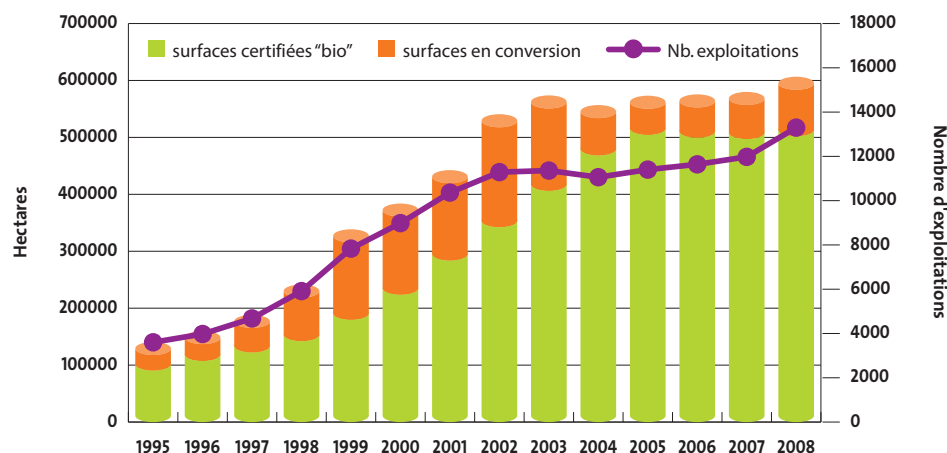
L'agriculture biologique française

- Fin 2008, **13 298 exploitations agricoles étaient engagées en agriculture biologique**, soit une augmentation de +11% par rapport à 2007. Les exploitations « bio » représentaient 2,6% des exploitations françaises. Après une progression entre 2001 et 2007 de 2,5% par an en moyenne, l'année 2008 fut celle d'un nouveau décollage.
- En 2008, la **superficie en mode de production biologique était de 583 799 ha** (+4,8% par rapport à 2007), dont 81 565 ha en conversion. Les surfaces en bio représentaient 2,12% de la surface agricole utilisée (SAU) en France métropolitaine.
- Après une période de très faible hausse des surfaces bio, l'année 2008 s'est distinguée : +4,8% de surfaces « bio » et +36,4% de surfaces en conversion.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2008/2007
Nbre d'exploitations en mode de production biologique	10 364	11 288	11 359	11 059	11 402	11 640	11 978	13 298	11,0%
Surfaces en mode de production biologique (en ha)	419 750	517 965	550 990	534 037	550 488	552 824	557 133	583 799	4,8%
dont surfaces certifiées "bio"	283 836	342 406	406 338	468 476	504 536	499 589	497 314	502 234	1,0%
dont surfaces en conversion	135 914	175 559	144 652	65 561	45 952	53 235	59 819	81 565	36,4%
Part des surfaces en mode de production bio dans la SAU(1)	1,40%	1,75%	1,87%	1,93%	1,99%	2,00%	2,02%	2,12%	

(1) Données 2008 semi-définitives de la SAU française métropolitaine/ Agreste
Source : Agence Bio / OC

Evolution du nombre d'exploitations engagées en bio et des surfaces en mode de production biologique



Source : Agence Bio / OC

1 830 exploitations nouvellement engagées en bio en 2008

Dans le même temps, 510 exploitations ont cessé l'activité biologique. Il s'ensuit que la progression nette a été de 1 320 exploitations bio en 2008 par rapport à 2007, soit 4 fois plus qu'en 2007/2006.

Aussi, en 2008, dans un contexte de baisse générale du nombre des exploitations, celles pratiquant l'agriculture biologique représentaient 2,6 % des exploitations agricoles françaises¹.

Au cours des 4 premiers mois de l'année 2009, la tendance à la hausse s'est consolidée avec près de 1 350 nouveaux producteurs engagés dans la production biologique.

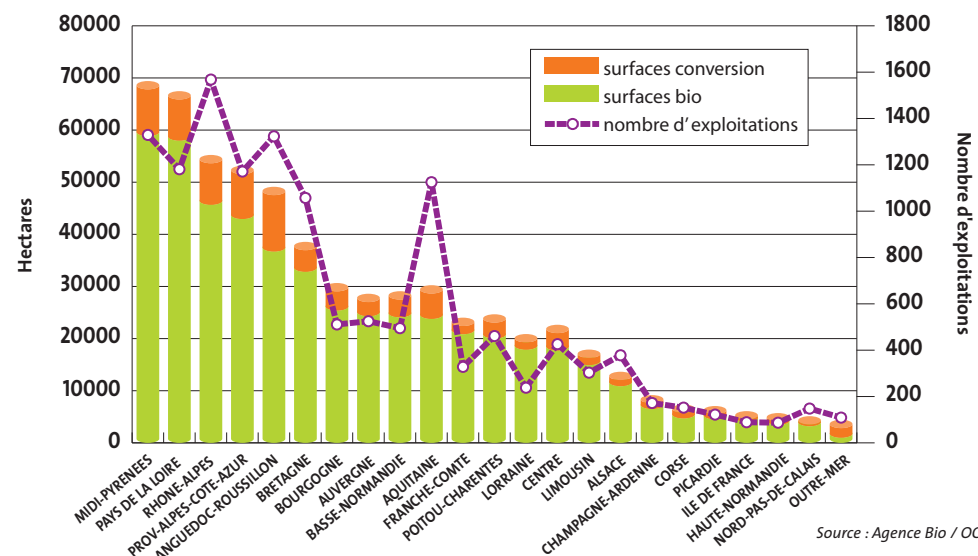
Plus de 580 000 ha en mode de production biologique en 2008, dont 14% en conversion

En 2008, la superficie totale en mode de production biologique était de 583 799 ha, soit une progression de près de +5% par rapport à 2007. Ces surfaces conduites en respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique, qualifiées de surfaces « en mode de production biologique », ou surfaces « bio », regroupent :

- les surfaces dites « certifiées bio », qui rassemblent les parcelles dont la période de conversion est terminée. Les productions issues de ces parcelles peuvent être commercialisées avec la mention « agriculture biologique ». En 2008, ces surfaces représentaient 502 234 ha, en hausse de +1% par rapport à 2007 ;
- les surfaces en conversion (avec une durée de conversion variant de 2 ans pour les cultures annuelles à 3 ans pour les cultures pérennes). Ces surfaces en conversion représentaient 81 565 ha, soit une progression de + 36,4% par rapport à 2007.

Les surfaces en mode de production biologique représentaient, en 2008, 2,12% de la surface agricole utilisée (SAU) nationale.

Surfaces en mode de production biologique et nombre d'exploitations engagées en bio dans les régions françaises en 2008



Source : Agence Bio / OC

¹ L'estimation du nombre d'exploitations agricoles en France en 2008 a été réalisée à partir des données Agreste (enquêtes structures 2007) auxquelles on applique une baisse du nombre d'exploitation de -3%, qui correspond à la baisse annuelle moyenne du nombre d'exploitations en France depuis 2000, soit 511 530 exploitations agricoles

L'agriculture biologique dans les régions : un développement contrasté

En 2008, 60% des surfaces et les 2/3 des exploitations bio étaient localisées dans sept régions comptant chacune plus de 1 000 exploitations certifiées : Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), Aquitaine et Bretagne. Avec 1 568 fermes engagées en agriculture biologique fin 2008, Rhône-Alpes est la première région française, s'agissant du nombre d'exploitations, devant Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon qui comptent chacune plus de 1 320 exploitations bio.

Le nombre d'exploitations engagées en agriculture biologique en 2008 varie de plus de 1 000 exploitations dans ces 7 régions à une centaine d'exploitations en Haute-Normandie, en Ile-de-France en Outre-Mer ou en Picardie. Dans l'ensemble des régions françaises, le nombre d'exploitations est à la hausse en 2008/2007, d'à peine +1% en Picardie jusqu'à 30,8% en Alsace et +41,6% pour l'Outre-Mer.

Avec 67 822 ha certifiés, la région Midi-Pyrénées était, en 2008, la première région française en terme de surfaces certifiées, devant Pays de la Loire. Les surfaces en mode de production biologique varient de 1 à 13 selon les régions : de plus de 65 000 ha en Midi-Pyrénées et Pays de la Loire, environ 50 000 ha en Rhône-Alpes et PACA, devant Languedoc-Roussillon, à moins de 5 000 hectares (Outre-Mer, Haute-Normandie, Ile de France et Nord-Pas-de-Calais).

Les évolutions 2008/2007 des surfaces sont très contrastées. Elles vont d'un recul de -4,6% en Limousin à une hausse de +28,2% en Corse et à un triplement en Outre-Mer. Une très large majorité de régions a eu des surfaces en progression :

- dans 5 régions (PACA, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Corse et Outre-Mer), les surfaces bio ont progressé de quasi 10% ou plus;
- dans 12 régions, les hausses ont varié de 1,3% à 6,9%;
- dans 6 régions, les surfaces se sont quasi maintenues (Nord-Pas-de-Calais) ou ont reculé de -1% à -4,5%.

La part de l'agriculture biologique varie fortement allant de plus de 7,7% (région PACA) à 0,4%-0,5% (Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie et Champagne-Ardenne) :

- 2 régions se distinguent particulièrement (PACA et Languedoc-Roussillon) avec une part du bio dans leur surface agricole utilisée (SAU) régionale respectivement de 7,7% et 5,0% ;
- 6 régions ont une part du bio proche ou supérieure à 3% (de 2,9% à 3,6%) ;
- 3 régions ont une part de l'agriculture biologique comprise entre 2,12% et 2,5%, soit légèrement au dessus de la moyenne nationale ;
- 6 régions ont une part du bio comprise entre 1% et 2,12% ;
- 6 régions ont une part de surfaces en mode de production biologique dans leur territoire inférieure à 1%.

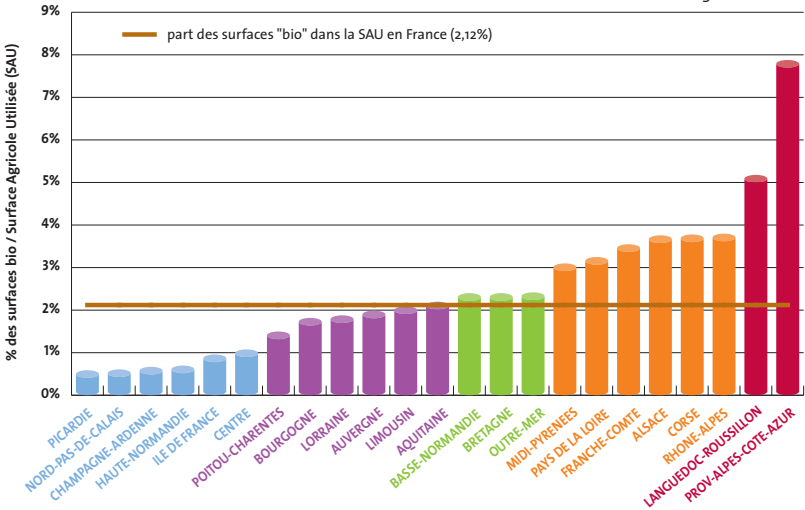
L'agriculture biologique dans les régions

Région	Nombre d'exploitations		Surfaces bio (ha)	Surfaces en conversion (ha)	Surfaces totales 2008 (ha)	% conversion/ total bio	Evolution des surfaces 2008/2007	% de SAU en 2008
	2008	2008/2007						
Alsace	378	30,8%	10 881	1 177	12 058	9,8%	5,4%	3,6%
Aquitaine	1 125	11,9%	23 789	4 868	28 657	17,0%	7,5%	2,0%
Auvergne	525	4,4%	24 305	2 715	27 020	10,0%	-1,0%	1,8%
Basse-Normandie	495	6,7%	24 093	3 414	27 507	12,4%	5,0%	2,2%
Bourgogne	511	7,4%	25 389	3 691	29 080	12,7%	-1,5%	1,6%
Bretagne	1 057	9,1%	32 821	4 155	36 977	11,2%	1,6%	2,2%
Centre	426	6,5%	17 713	3 358	21 071	15,9%	1,3%	0,9%
Champagne-Ardenne	172	16,2%	6 499	1 079	7 577	14,2%	4,1%	0,5%
Corse	152	16,0%	4 698	1 091	5 788	18,8%	28,2%	3,6%
Franche-Comté	328	1,2%	20 853	1 582	22 435	7,1%	-1,4%	3,4%
Haute-Normandie	87	14,5%	3 452	682	4 133	16,5%	20,4%	0,5%
Ile-de-France	89	3,5%	4 033	471	4 504	10,5%	2,2%	0,8%
Languedoc-Roussillon	1 323	22,2%	36 703	10 835	47 538	22,8%	11,5%	5,0%
Limousin	303	3,4%	14 926	1 385	16 311	8,5%	-4,6%	1,9%
Lorraine	238	3,5%	17 878	1 412	19 290	7,3%	2,1%	1,7%
Midi-Pyrénées	1 329	10,3%	58 859	8 963	67 822	13,2%	6,9%	2,9%
Nord-Pas-de-Calais	148	2,1%	3 204	330	3 534	9,3%	-0,1%	0,4%
Pays de la Loire	1 181	7,1%	57 983	7 901	65 884	12,0%	3,7%	3,1%
Picardie	122	0,8%	4 519	966	5 485	17,6%	2,9%	0,4%
Poitou-Charentes	461	5,5%	20 024	3 058	23 082	13,2%	-2,2%	1,3%
Prov.-Alpes Côte-d'Azur	1 171	16,4%	42 951	8 605	51 556	16,7%	9,7%	7,7%
Rhône-Alpes	1 568	11,4%	45 669	7 979	53 648	14,9%	6,3%	3,6%
Outre-Mer ⁽¹⁾	109	41,6%	994	1 848	2 843	65,0%	220,8%	2,2%
TOTAL France	13 298	11,0%	502 234	81 565	583 799	14,0%	4,8%	2,12% ⁽²⁾

(1) L'Outre-Mer regroupe les départements de la Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion.
(2) la part de l'agriculture biologique en France est calculée uniquement pour la France métropolitaine à partir des données provisoires d'Agreste pour 2008. (Les données 2008 pour l'Outre-Mer n'étant pas encore disponibles).
Source : Agence Bio / OC

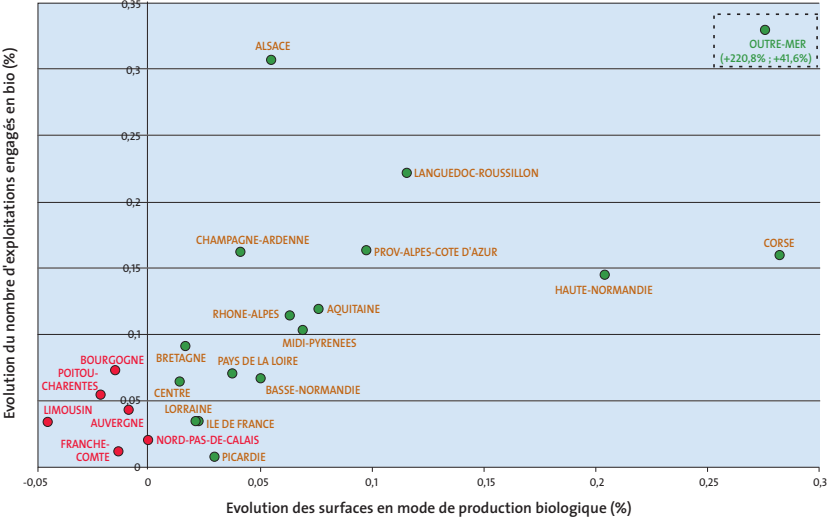
Part de l'agriculture biologique dans les régions

Source : Agence Bio / OC

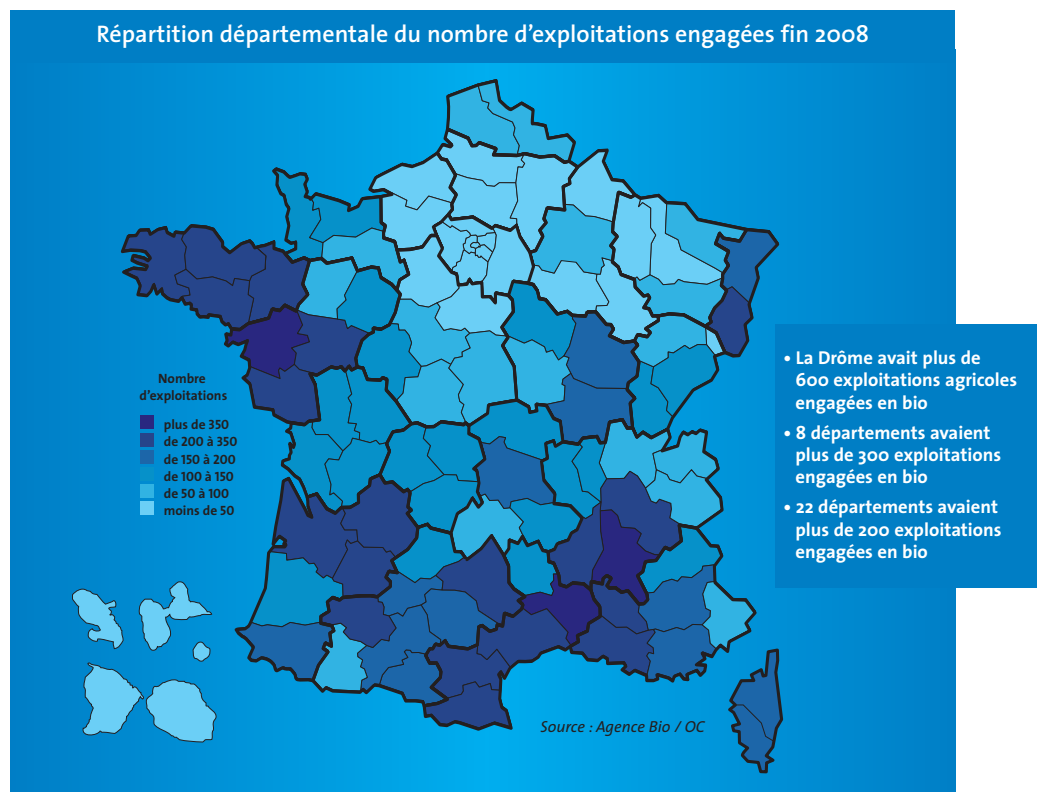


Evolution de l'agriculture biologique dans les régions entre 2007 et 2008

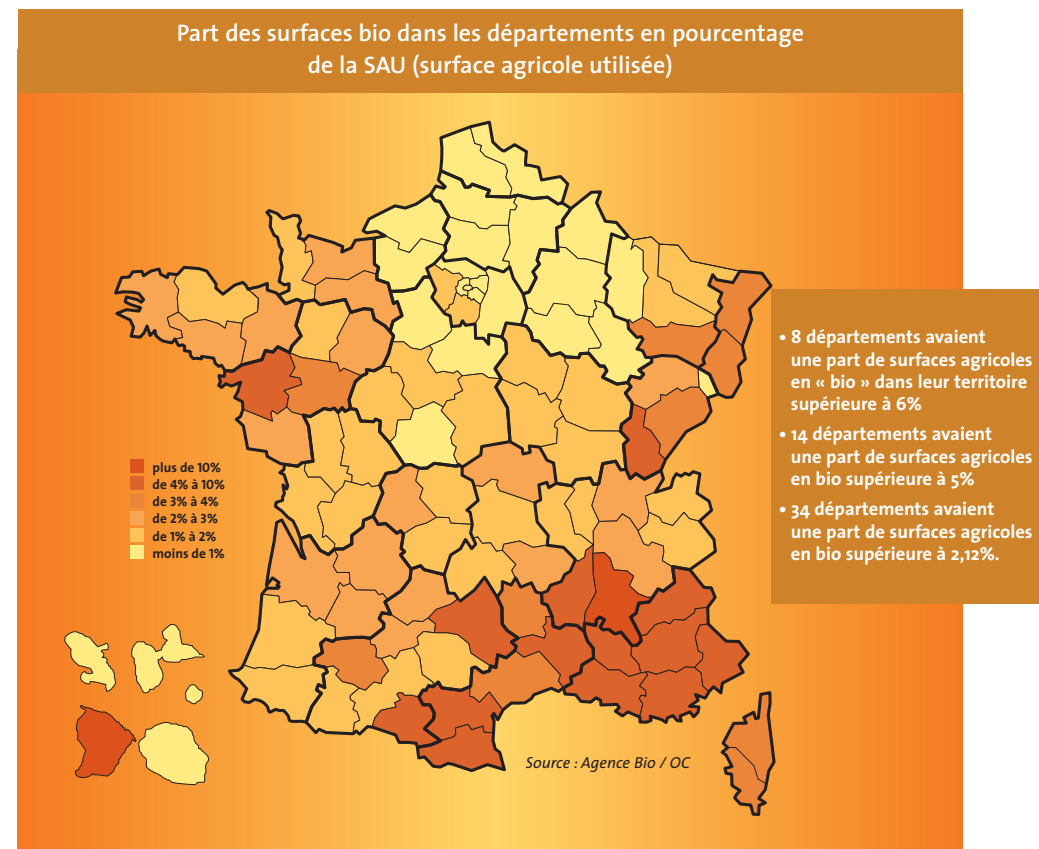
Source : Agence Bio / OC



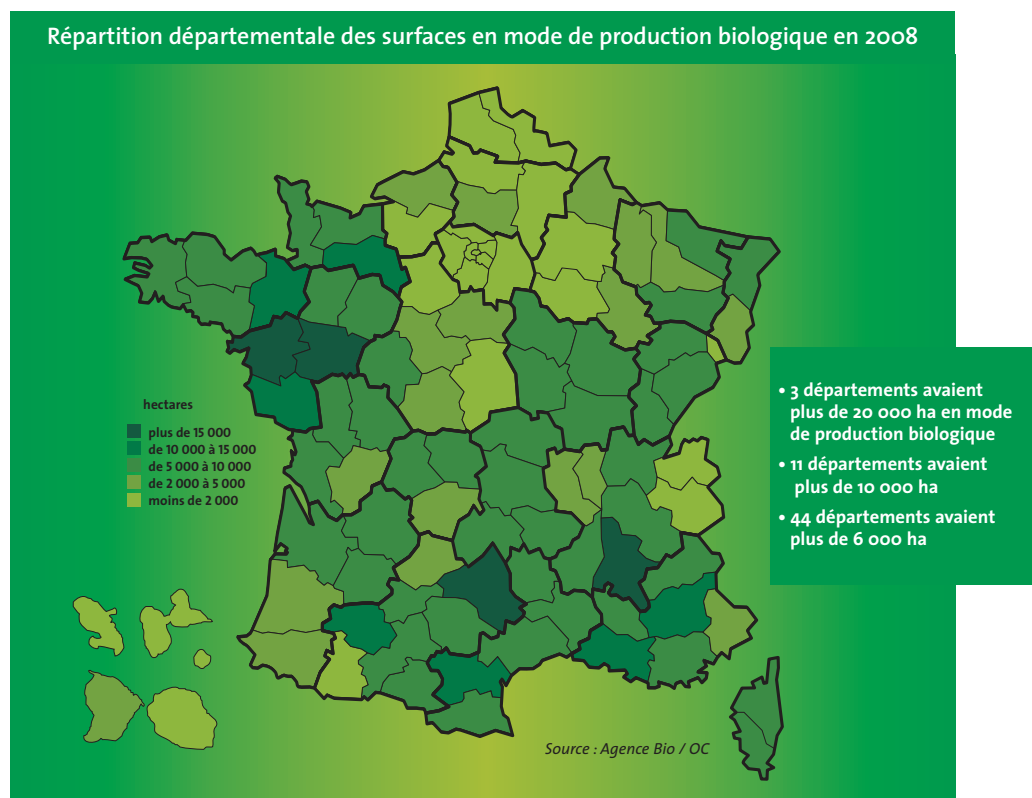
Répartition départementale du nombre d'exploitations engagées fin 2008



Part des surfaces bio dans les départements en pourcentage de la SAU (surface agricole utilisée)



Répartition départementale des surfaces en mode de production biologique en 2008

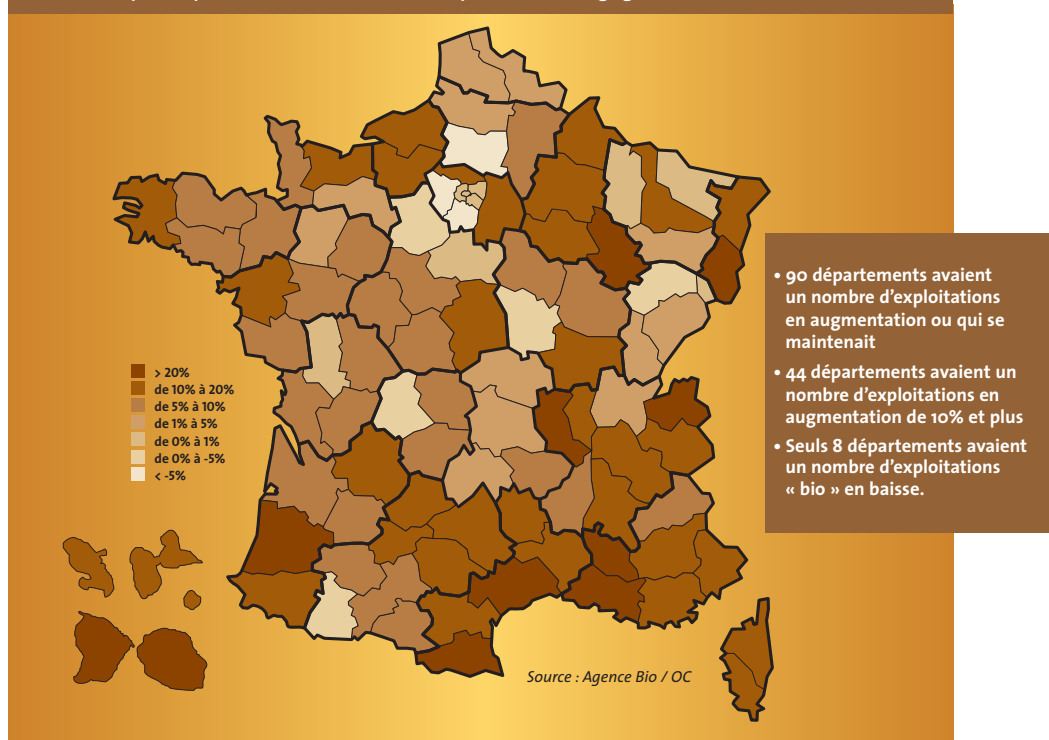


Le palmarès des départements en 2008 :

Nombre d'exploitations certifiées		Surfaces en mode de production bio		Part de la bio dans la SAU ⁽¹⁾ (surface agricole utilisée)	
Département	Nb d'expl.	Département	en ha	Département	% de SAU
Drôme	615	Drôme	24 078	Drôme	10,7%
Gard	367	Loire-Atlantique	23 768	Guyane	10,5%
Loire-Atlantique	351	Aveyron	21 782	Bouches-du-Rhône	8,5%
Maine-et-Loire	348	Maine-et-Loire	15 692	Hautes-Alpes	8,3%
Vaucluse	323	Gers	14 724	Alpes de Hte-Provence	8,1%
Ardèche	319	Aude	13 964	Pyrénées-Orientales	8,0%
Hérault	313	Bouches-du-Rhône	13 437	Var	7,4%
Lot-et-Garonne	300	Alpes de Hte-Provence	12 105	Vaucluse	6,7%
Finistère	299	Orne	11 511	Alpes-Maritimes	6,0%
Bouches-du-Rhône	281	Vendée	11 287	Aude	5,8%

(1) SAU des départements : Données Agreste 2008 provisoires

Evolution par département du nombre d'exploitations engagées en bio entre 2007 et 2008



Aides publiques pour encourager Le développement de l'agriculture biologique : repères

Au fil des années, en France, le dispositif d'aides publiques en vue d'encourager le développement de l'agriculture bio, s'est étoffé à tous les niveaux.

Une partie des mesures actuellement en vigueur a été mise en place dans le cadre des Programmes de développement rural (pour l'Hexagone, la Corse et

les DOM) adoptés pour la période 2007-2013, avec cofinancement européen.

L'Observatoire national des aides publiques, créé et géré par l'Agence BIO, permet à l'ensemble des partenaires, publics – privés, d'avoir une vision d'ensemble, avec des actualisations régulières.

Aides à la conversion vers l'agriculture biologique

Après s'être engagé auprès d'un organisme certificateur et avoir notifié son activité auprès de l'Agence BIO, l'agriculteur peut demander l'aide à la conversion de son exploitation⁽¹⁾.

Les montants sont fixés, par hectare, en fonction du type de culture. Les aides sont versées, annuellement, pendant les 5 ans de l'engagement.

Montant unitaire annuel, dans l'Hexagone, de l'aide à la conversion vers l'agriculture biologique, suivant le type de culture

Maraîchage ^{(2)*} et arboriculture*	900 € par ha et par an*
Cultures légumières ⁽³⁾ de plein champ, viticulture et plantes à parfum, aromatiques et médicinales	350 € par ha et par an
Cultures annuelles et prairies temporaires ⁽⁴⁾	200 € par ha et par an ⁽⁵⁾
Prairies ⁽⁶⁾ et châtaigneraies	100 € par ha et par an

* réévalué en 2009. En 2007 - 2008 : respectivement 600 et 350 €

¹ En totalité ou en partie, en respectant des règles bien précises.

² Deux cultures annuelles sur une parcelle ou abris hauts – tunnels ou serres.

³ Une seule culture par an et par parcelle.

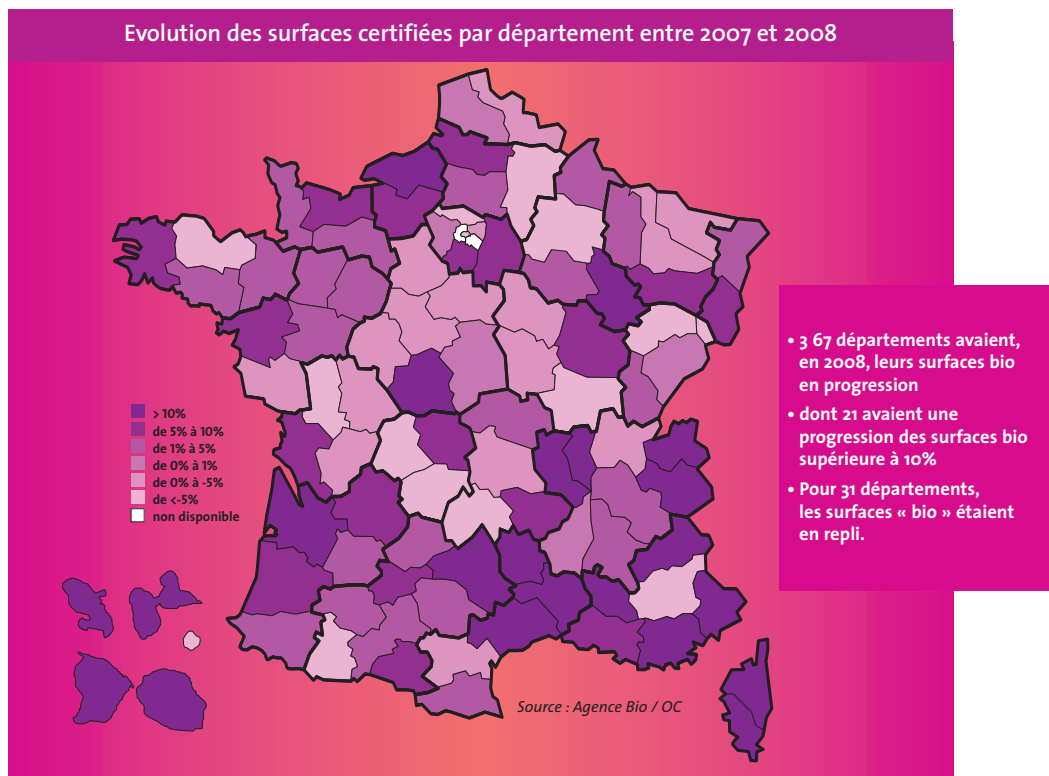
⁴ La parcelle doit accueillir autre chose que de la prairie au moins une fois en 5 ans.

⁵ Le gel est éligible au sein de cette catégorie mais n'est autorisé, sur chaque parcelle concernée, qu'une fois pendant les 5 années de l'engagement.

⁶ Prairies permanentes et prairies temporaires à rotation longue.

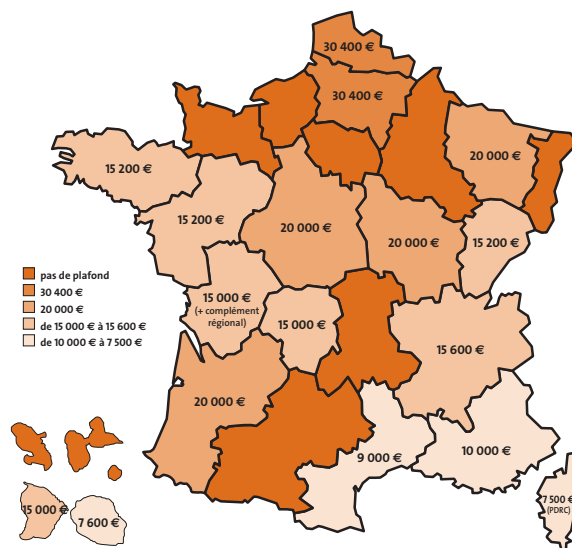


Evolution des surfaces certifiées par département entre 2007 et 2008



Les montants d'aides à la conversion versées, par exploitation, à l'agriculteur qui en fait la demande, peuvent être plafonnés dans certaines régions. S'agissant des dossiers déposés au 15 mai 2009, la situation se présente comme indiqué sur la carte.

Ces montants sont donnés à titre indicatif. Seuls les arrêtés régionaux relatifs à la mise en œuvre des mesures agro-environnementales en 2009, signés, font foi. Dans le cas des GAEC, dans la limite de 3 associés, multiplier le plafond par le nombre d'associés.



Plafonds d'aides à la conversion par exploitation au 15 mai 2009

QUELQUES REPERES :

Non cumul avec le crédit d'impôt.

CONDITIONS À RESPECTER PAR LE DEMANDEUR :

- déposer auprès de la Direction Départementale en charge de l'Agriculture, une demande d'engagement en mesure agro-environnementale (MAE) « conversion à l'agriculture biologique », avant le 15 mai suivant la conversion et moins d'un an après l'engagement auprès d'un organisme certificateur ;
- présenter, sur une fiche, les perspectives de débouchés escomptés, à titre indicatif – le contenu de cette fiche n'est pas un critère d'éligibilité.

CONDITIONS À RESPECTER CONCERNANT LES PARCELLES :

- ne pas avoir pas été conduites dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique depuis au moins 5 ans avant le début de la conversion. En particulier, ces surfaces ne doivent pas avoir été engagées en contrat territorial d'exploitation (CTE) ou en contrat d'agriculture durable (CAD) comprenant une mesure agriculture biologique au cours des 5 ans précédents. N'être engagées dans aucune autre MAE sur les mêmes parcelles, le cumul étant interdit ;
- pour bénéficier des aides à la conversion sur les prairies permanentes, il est obligatoire de détenir des animaux convertis ou en cours de conversion à l'agriculture biologique et de respecter un seuil minimum d'animaux de 0,2 UGB par hectare d'herbage. Celui-ci est calculé sur l'ensemble des prairies exploitées par l'agriculteur.

Rappels :

- Dans le cadre du PDRH de 2007 - 2013, dans un premier temps, pour les dossiers déposés, en 2007 et en 2008, au 15 mai de chaque année, un plafond de 7 600 € par exploitation et par an était fixé (transparence GAEC : dans la limite de 3 associés, portant le plafond à 22 800 €). Quelques régions, ainsi qu'au moins le département de la Vendée, ont complété ces aides, au-delà de leur plafond.
- Dans un deuxième temps, suite à la décision du Ministre en charge de l'agriculture de donner la possibilité aux Préfets de régions de déplaçonner les MAE bio, des enveloppes complémentaires ont été attribuées :

- 12 millions € supplémentaires – annonce le 17 septembre 2008, lors du Grand Conseil d'Orientation de l'Agence BIO ;
- 3 millions € supplémentaires pour l'aide à la conversion – annonce du 6 mai 2009.

Les agriculteurs ont été amenés à déposer des dossiers, au 15 mai 2009, en connaissance de ces informations. Les montants définitifs sont fixés par arrêtés préfectoraux.

Pour en savoir plus : www.agencebio.org rubrique « Bio mode d'emploi » puis « Les aides ».

Aides au maintien (dans le cadre du Programme de développement rural)

L'aide a pour objectif de maintenir le potentiel de production biologique. Elle est destinée aux agriculteurs biologiques, pour les parcelles déjà converties.

Le bénéficiaire la reçoit annuellement, pendant les 5 années de l'engagement.

Montant unitaire annuel dans l'Hexagone de l'aide au maintien de l'agriculture biologique suivant le type de culture :

Maraîchage* et arboriculture*	590 € par ha et par an*
Cultures légumières de plein champ , viticulture et plantes à parfum, aromatiques et médicinales	150 € par ha et par an
Cultures annuelles et prairies temporaires	100 € par ha et par an
Prairies et châtaigneraies	80 € par ha et par an

* réévalué en 2009. En 2007 - 2008 : respectivement 350 et 150 €

L'aide au maintien a été progressivement mise en place dans certaines régions et quelques départements.

Dans le cadre du bilan de santé de la PAC, la mise en place d'une nouvelle aide au maintien, dans l'ensemble de la France, a été décidée.

Une enveloppe annuelle de 50 millions € a été allouée à cette fin (pour les demandes de mai 2010, paiement le 1^{er} décembre 2010).

Crédit d'impôt

Le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique a été décidé en 2005, mis en place en 2006. Suite au Grenelle de l'Environnement, son doublement a été voté dans la Loi de Finances, au titre des revenus de

2009, avec la déclaration 2010. Le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique est cumulable avec les MAE, à l'exception des MAE bio (aide à la conversion et au maintien).

	Base forfaitaire	Majoration par ha (dans la limite de 4 ha)	Crédit d'impôt maximal
Situation antérieure	1 200 €	200 € (soit une majoration maximale de 800 €)	2 000 € (1)
Nouveau régime	2 400 €	400 € (soit une majoration maximale de 1 600 €)	4 000 € (2)
	(1) : 6 000 € dans le cadre d'un GAEC d'au moins 3 associés. (2) : 12 000 € dans le cadre d'un GAEC d'au moins 3 associés.		



Depuis 2004-2005, la majorité des Régions ont décidé de prendre en charge les coûts annuels de contrôle des producteurs biologiques, payés aux organismes certificateurs.

Situation fin 2008 :

Taux de prise en charge	
100%	Pays de la Loire, plafond 3 000 €. Arrêt en 2009 : paiement pour 2007 et 2008 ; Provence-Alpes-Côte d'Azur, plafond 1 000 € ; Aquitaine, plafond 500 €, pendant 3 ans – 5 ans à partir de 2009 ; Picardie, si exploitation non mixte bio – non bio, plafond 1 000 € ; Franche-Comté, en maraîchage, plafond 800 €.
80%	Alsace, Nord-Pas de Calais, Ile de France et Limousin. En Auvergne : Départements 40% + FEADER 40% soit 80%, plafond 1 000 € ; Centre : sous condition d'adhésion au Réseau FNAB ; Collectivité Territoriale de la Corse : plafond 1 500 € soit 1 200 € d'aide maxi, dès 2009 ; Lorraine : plafond de 500 € ; Bourgogne, si exploitation non mixte bio – non bio, plafond 1 150 € ; Franche-Comté, hors maraîchage, plafond 400 €.
60%	Bretagne, plafond 360 €.
50%	Collectivité Territoriale de la Corse, plafond 3 000 € : jusqu'en 2008 ; Rhône-Alpes, pendant 2 années en conversion, plafond annuel 450 € ; Basse-Normandie, plafond 300 € ; Picardie, si exploitation mixte bio – non bio, plafond 1 000 € ; Champagne-Ardenne : hors période de conversion, pendant 3 ans, pas de plafond ; Languedoc-Roussillon : si coût supérieur à 500 €, plafond 400 €.
40%	Bourgogne, si exploitation mixte bio – non bio, plafond 1 150 €.
(Forfait)	Languedoc-Roussillon si coût inférieur à 500 €. Midi-Pyrénées : 400 €, plafonnés à 80% du coût facture. Eure et Seine-Maritime : 150 €. Mais depuis 2009, le Conseil Général de Seine-Maritime prend en charge 50% du coût (plafond à 400 €).

Les communes peuvent exonérer de la taxe foncière, pendant une durée de 5 ans, les propriétés non bâties, lorsqu'elles sont exploitées sous le mode de production biologique.

L'inventaire des aides pour l'encouragement à l'introduction des produits bio en restauration collective est actualisé aussi régulièrement que possible

D'autres aides sont disponibles, comme l'aide à la certification des opérateurs de la filière bio, les compléments régionaux ou départementaux d'aide aux investissements et à l'installation en bio, etc. ainsi

que par le biais des Agences de l'eau. Pour en savoir plus : www.agencebio.org rubrique « Bio mode d'emploi » puis « Les aides ».

Les productions et les profils d'exploitations en bio

Productions végétales

Sur les 583 799 ha certifiés en 2008, plus de 60% étaient des surfaces toujours en herbe ou en cultures fourragères, les grandes cultures en couvraient 21% et les cultures pérennes (vigne et arbres fruitiers) près de 7%.

L'année 2008 a été marquée par la poursuite des mouvements de fortes hausses engagées en 2007 (vignes (+25,2%), légumes frais (+14,2%), fruits (+13,5%), Plantes à Parfum Aromatiques et

Médicinales (PPAM) (+25,2%)), et des progressions significatives pour les céréales (+11,8%), les oléagineux (+5,8%).

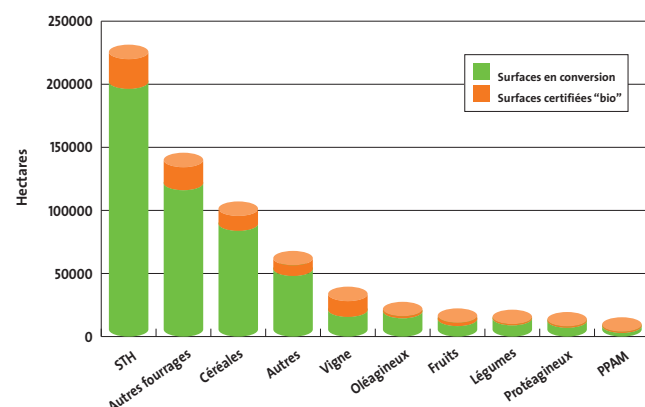
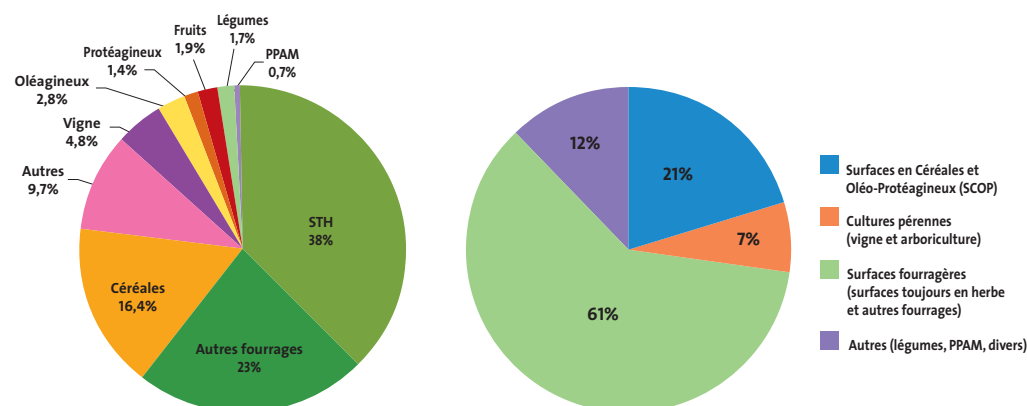
En 2008, seules les surfaces en protéagineux (-15,4%) et en légumes secs (-21,0%) ont reculé. Cette dynamique quasi généralisée de progressions devrait s'amplifier en 2009, grâce notamment aux relèvements des plafonds ou aux déplaçonnements des aides à la conversion dans certaines régions en 2009.

Répartition des surfaces végétales en mode de production biologique par type de production

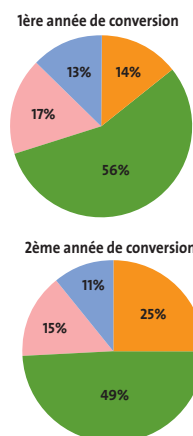
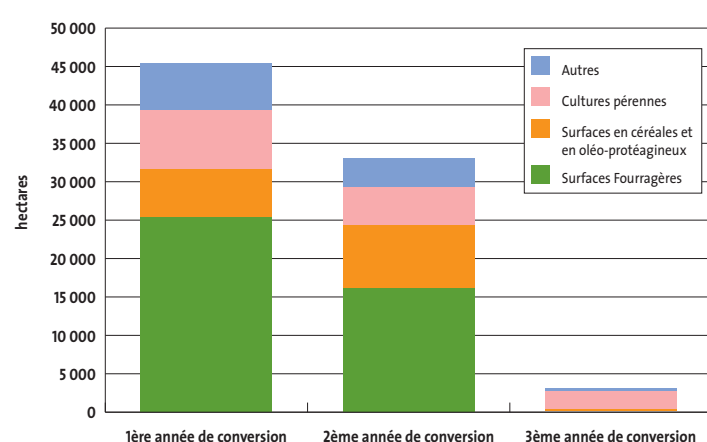
Surfaces en hectares	Nb d'exploit. pratiquant cette culture	Evol. nb expl. 08/07	Surfaces certifiées "bio"	Surfaces en conversion	Total surfaces "bio"	Evolution des surfaces 2008/2007	Surface totale métropolitaine en 2008 ⁽¹⁾	% bio / total national
Céréales	5 383	6,1%	83 882	11 840	95 722	11,8%	9 662 246	1,0%
Oléagineux	1 308	4,5%	14 586	1 566	16 152	5,8%	2 081 404	0,8%
Protéagineux	1 046	-20,4%	7 062	1 016	8 078	-15,4%	161 910	5,0%
Sous-total grandes cultures	5 523	2,1%	105 530	14 422	119 952	8,6%	11 905 560	1,0%
Surfaces toujours en herbe (STH)	6 608	4,8%	196 442	23 567	220 010	1,4%	8 122 611	2,7%
Autres fourrages ⁽²⁾	5 703	5,9%	116 131	18 220	134 351	5,8%	4 672 132	2,9%
Sous-total fourrages	8 242	6,3%	312 573	41 788	354 360	3,1%	12 794 743	2,8%
Légumes frais	3 113	14,1%	7 585	901	8 486	14,2%	381 521	2,2%
Légumes secs	321	1,3%	1 406	27	1 433	-21,0%	12 224	11,7%
Sous-total légumes	2 949	10,8%	8 664	584	9 248	5,5%	399 307	2,3%
Fruits	3 025	12,8%	8 395	2 559	10 954	13,5%	185 955	5,9%
Vigne	2 301	20,7%	15 663	12 527	28 190	25,2%	853 633	3,3%
PPAM ⁽³⁾	866 ⁽⁴⁾	15,3%	2 973	934	3 907	24,8%	29 665	13,0%
Autres ⁽⁵⁾	n/d	n/d	48 110	8 407	56 517	-3,1%	1 291 609	4,3%
TOTAL	13 298	11,0%	502 234	81 565	583 799	4,8%	27 452 990	2,12%
Evolution des surfaces 2008/2007			1,0%	36,4%	4,8%			

(1) Données Agreste 2008 semi-définitives / (2) les autres fourrages regroupent les prairies temporaires et cultures fourragères (3) Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales / (4) En 2008, le nombre d'exploitations pratiquant la culture de PPAM, regroupe les exploitations ayant des parcelles destinées à la culture voire la collecte de PPAM au sein de l'exploitation, excluant de ce fait les cueilleurs n'ayant aucune parcelle de leur exploitation consacrée à la culture/collecte de PPAM. L'évolution 2008/2007 a été calculée en utilisant cette définition de « l'exploitation pratiquant la culture de PPAM » pour 2007 et 2008. / (5) La catégorie "autres" comprend notamment les jachères - Source Agence Bio / OC

Répartition en 2008 des surfaces végétales en mode de production biologique par type de production :



81 565 ha en conversion en 2008, dont 55% étaient en 1ère année de conversion (soit plus de 45 000 ha).



Le vignoble bio poursuit sa progression en accélérant son rythme de conversion : +50% de surfaces en 2 ans

Avec plus de 28 000 ha en mode de production biologique en 2008 (soit +25,2%), la vigne bio continuait sa forte progression reprise au cours des années 2006-2007 (+20% entre 2006 et 2007). Dans un contexte de réduction de l'ensemble des surfaces viticoles nationales, les surfaces de vigne bio ont augmenté de 50% en deux ans. La part du bio tend donc à s'accroître de façon importante dans le paysage viticole français : le bio représentait en 2008, 3,3% des surfaces viticoles nationales. Le nombre de viticulteurs engagés a également augmenté dans des proportions similaires avec une progression de 21%, soit 2 301 exploitations viticoles certifiées fin 2008.

En 2007 et 2008, l'accélération du rythme des conversions en vigne (dont la durée comme pour toutes les cultures pérennes est de 3 ans), a conduit à un vignoble dont près de la moitié (44%, soit 12 527 ha) était en conversion, fin 2008. Parmi ces surfaces de vignes en conversions 50% était en 1ère année de conversion, 34% en 2ème année et 15% en 3ème année.

Un dynamisme qui se confirme en 2008 pour les plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Les PPAM représentaient 3 907 ha en 2008. La dynamique de croissance des surfaces en plantes à parfum aromatiques et médicinales s'est maintenue en 2008 avec une progression de +24,8%.

Le vignoble bio était en augmentation dans quasiment l'ensemble des régions concernées. Les surfaces viticoles étaient même en forte augmentation dans les trois principales régions viticoles bio, qui regroupaient les 2/3 des surfaces en vignes certifiées : le Languedoc-Roussillon (8 337 ha en 2008) a fait preuve d'un dynamisme particulièrement fort avec près de +36% entre 2007 et 2008, suivi par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (6 674 ha, +26,1%) et l'Aquitaine (3 763 ha, +22,8%).

En Alsace, Bourgogne et Rhône-Alpes, où les surfaces viticoles bio étaient comprises entre 1 200 ha et 2 132 ha pour Rhône-Alpes, le taux de croissance se situait au niveau de la moyenne nationale (de l'ordre de +25%).

Les surfaces viticoles bio enregistrées dans l'observatoire national de l'agriculture biologique, regroupent les surfaces en vignes de raisin de cuve et de raisin de table. La part des raisins de table était en 2008 de 1% par rapport à l'ensemble des surfaces viticoles bio, avec 304 ha dont 69 ha en conversion.

La demande progresse du fait en particulier du développement des cosmétiques et de l'aromathérapie biologiques. Les principales plantes produites restaient la lavande et le lavandin, qui représentaient plus de la moitié des surfaces bio en 2008.

Légumes frais : la poursuite du développement des surfaces en 2008

Avec 8 486 ha, les surfaces en légumes frais cultivées selon le mode biologique ont continué leur forte progression (+14,2%). Ces surfaces représentaient en 2008 près de 2,2% des surfaces légumières nationales. La Bretagne restait la première région légumière avec près d'un quart des surfaces certifiées, soit 2 100 ha et une progression de +20,4% par rapport à 2007.

Les surfaces en légumes secs ont continué de baisser en 2008 (-21%). La diminution des surfaces en 2008 a fait suite à celle de 2007. En effet, suite notamment à d'importants emblavements, la part des légumes secs a été particulièrement importante dans les

rotations en 2006 pour des raisons agronomiques auxquelles se sont ajoutées des raisons économiques liées au bas prix des céréales à l'époque.

Les surfaces en légumes secs représentaient en 2008 1 433 ha. Toutefois, malgré la baisse enregistrée, la part des légumes secs biologiques restait élevée dans le paysage national avec 11,7% des surfaces en légumes secs. Plus de 50% des surfaces en légumes secs étaient localisées dans trois régions : Midi-Pyrénées, Bourgogne et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Parmi ces 3 régions, seule la région PACA présentait une dynamique de progression, avec +11% de ses surfaces en légumes secs bio.

Un dynamisme accentué pour les surfaces fruitières

Les surfaces fruitières en mode de production biologique représentaient en 2008 près de 6% des surfaces fruitières hexagonales. Avec 10 954 ha, cette production était en progression de +13,5% par rapport à 2007, dans un contexte de baisse des surfaces dédiées à la production nationale de fruits (-2,8% entre 2007 et 2008).

La première région de production de fruits biologiques était Rhône-Alpes (2 480 ha certifiés, +9%), suivie de Provence-Alpes-Côte d'Azur (1 608 ha, +23,3%), Languedoc-Roussillon (1 414 ha, +19,2%) et Aquitaine (1 282 ha, +12,5%).

Au niveau des espèces cultivées, près d'un tiers des surfaces fruitières concernaient des fruits à coque (principalement châtaigne et noix) et un quart la production de fruits à noyaux (abricots, prunes et olives). Les fruits à pépins représentaient 11% des surfaces en 2008 avec principalement des vergers de pommiers

(pommes de tables (représentant 7 % des surfaces fruitières en progression de +12% en 2008) et pommes à cidre (représentant 3% des surfaces fruitières, en baisse de -5,4% en 2008)). Enfin, 13% des fruits étaient dans la catégorie « autres fruits ». Cette catégorie comprend notamment les vergers mixtes où plusieurs espèces sont cultivées sur une même parcelle. Les surfaces par espèces se trouvent de ce fait sous-estimées.

Parmi les plus fortes hausses par espèces en 2008, l'importante progression de +40% des surfaces en oliviers est remarquable. La région PACA regroupait 2/3 des surfaces d'oliviers.

Dans le cadre de l'aide à la conversion en agriculture biologique, le relèvement du montant par hectare pour les surfaces en arboriculture et en maraîchage sera un élément supplémentaire pour le déclenchement de conversions dans le secteur des fruits et légumes frais en 2009.

Grandes cultures : une dynamique céréalière très encourageante qui devrait se poursuivre en 2009

Les surfaces en céréales biologiques ont augmenté de +11,8% en 2008, dans un contexte où les surfaces céréalières nationales ont progressé de +6%. Parmi les espèces cultivées, la forte progression du maïs grain (+33,3%) a largement contribué à ce dynamisme. Le blé tendre, le triticale et l'orge avaient des progressions respectives de +7,2%, +6,6% et +4,2%. Les mélanges céréales/pois étaient plus présents dans les rotations vu la progression de +13% enregistrée en 2008.

Les principales régions productrices de céréales bio étaient les Pays de la Loire avec plus de 11 000 ha (+9,7%) et Midi-Pyrénées (10 750 ha, +4%).

Un tiers des céréales mises en culture en 2008 étaient du blé tendre, venaient ensuite le maïs grain et les mélanges céréaliers (12% chacun), et enfin l'orge et le triticale (représentant respectivement 11 et 9% des surfaces en céréales bio).

Hausse des surfaces fourragères en lien avec la progression des élevages herbivores

En 2008, les surfaces toujours en herbe (2/3 des surfaces bio françaises en 2008) ont progressé de +1,4% après avoir reculé en 2007, alors que les prairies temporaires et cultures fourragères augmentaient de

5,8%. Au total, près de 354 360 hectares étaient en mode de production biologique, soit +3,1% par rapport à 2007. La part des surfaces fourragères bio étaient de près de 3%.

Productions animales

Les cheptels de ruminants, en particulier le cheptel bovin (allaitant et laitier), ont progressé en 2008. Les hausses des effectifs de poules pondeuses et de poulets de chair ont été significatives.

En revanche, le nombre de truies s'est tassé en 2008 après la forte progression en 2007.

	Nombre d'exploitations en 2008	Evol. du nb d'expl. 2008/2007	Nombre d'animaux en 2008	Evolution du nombre d'animaux 2008/2007	Nb total d'animaux en métropole en 2008 ⁽¹⁾	% bio / total national
vaches allaitantes	1 861	1,1%	62 356	2,1%	4 252 912	1,5%
vaches laitières	1 484	-0,7%	61 386	3,7%	3 858 531	1,6%
total vaches	3 130	0,1%	1 23 742	2,9%	5 481 127	1,5%
brebis lait	136	20,4%	28 572	12,6%	1 346 688	2,1%
brebis viande	861	2,7%	99 952	-1,4%	4 134 439	2,4%
total brebis	988	4,8%	1 28 524	1,4%	5 481 127	2,3%
chèvres	400	9,6%	21 022	5,3%	833 567	2,5%
truies reproductrices	251	-0,4%	4 724	-3,3%	1 206 684	0,4%
poulets de chair	431	1,7%	5 333 119	17,1%	117 215 000	4,5%
poules pondeuses	719	2,6%	1 703 186	5,2%	41 627 000	4,1%
apiculture	219	n/d	42 421 ⁽²⁾	6,8%	976 131 ⁽²⁾	4,3%

(1) Données 2008 Semi-définitives / Agreste. / (2) pour l'apiculture, il s'agit dans ce cas d'un nombre de ruches. Source Agence Bio -OC



Ruminants biologiques : accroissements des cheptels en 2008, en particulier des cheptels laitiers

Le nombre de **bovins** certifiés a progressé de près de 3%. Cette progression est plus marquée pour les bovins « lait » (+3,7%) que les bovins « viande » (+2,1%). Les vaches allaitantes et les **vaches laitières** biologiques représentaient 1,5% du cheptel national. Les cheptels des régions Pays de la Loire et Bretagne, premières régions pour l'élevage de bovins laitiers bio avec plus de 40% des effectifs bio français, ont progressé de manière significative : +4,1% en Pays de la Loire et +6,2% en Bretagne.

Pour les **cheptels allaitants**, les évolutions sont contrastées dans les principales régions de production. Les régions Pays de la Loire (première région française avec 11 737 vaches, soit près de 19% des effectifs bio français), Basse-Normandie et Midi-Pyrénées ont progressé en 2008 de façon significative avec des hausses comprises entre +6% et +11%. A l'inverse, des régions comme le Limousin, la Bretagne ou encore l'Auvergne ont enregistré en 2008 des baisses d'effectifs comprises entre -2% et -5%.

Le nombre de **brebis biologiques** a progressé de +1,4% en 2008, avec des différences suivant les orientations :

- un ralentissement de la diminution du cheptel de brebis viande (-1,4%), suivant 2 autres années de recul (-10,7% en 2006/2005 et -5,1% en 2007/2006)
- une augmentation significative du nombre de brebis lait (+12,6%), soit une progression similaire à celles enregistrées en 2007/2006, soit +15%.

Pour les **ovins allaitants**, les évolutions de cheptels dans les principales régions (plus de 10 000 mères) étaient principalement haussières : Midi-Pyrénées (17 909 brebis) a progressé de +5,1%. Rhône-Alpes (12 783, +2,3%) et Auvergne (10 226, +9,5%). Seule la région PACA, avec 12 136 brebis « viande », a enregistré un recul en 2008 de -5,8%. Dans les régions où les cheptels ovins « viande » sont plus modestes, les effectifs ont globalement baissé à l'exception de l'Alsace, la Basse-Normandie et la Champagne-Ardenne.

Pour les **brebis laitières**, 2/3 des animaux se situaient en 2008 dans le département de l'Aveyron : 4 départements (Aveyron, Lozère, Pyrénées-Atlantiques, Ille et Vilaine) regroupaient plus de 80% du cheptel ovin laitier. Entre 2007 et 2008, le nombre de brebis laitières de ces 4 départements était en progression. Cette hausse allait de 4 à 5% en Lozère et en Ille et Vilaine, à 9,1% en Aveyron et jusqu'à 68% dans les Pyrénées atlantiques.

Le nombre de **chèvres bio** a progressé en 2008 de +5,3%. La région Rhône-Alpes, première région d'élevage de chèvres bio avec près de 4 000 mères a connu un dynamisme très marqué avec une hausse des cheptels de +18,2%. Les autres principales régions comptant plus de 1 000 mères, ont enregistré des progressions comprises entre 5,5% et 10%.

La part des ruminants bio dans les cheptels de France étaient en 2008 de 1,5% pour les bovins, 2,3% pour les ovins et 2,5% pour les caprins.

Un repli du nombre de truies après la forte progression de 2007

Le nombre de **truies reproductrices** conduites en mode de production biologique, après la belle progression de +17% en 2007, a connu en 2008 un repli de -3,3%. Les truies en mode de production biologique représentaient seulement 0,4% des truies en France.

Les évolutions régionales sont très contrastées : on observe des hausses en Bretagne (923 truies, +26,8%), Midi-Pyrénées (403 truies, +13,5%) mais

aussi des baisses comme en Pays de la Loire (1 049 truies, -26,6%) ou encore en Limousin (433 truies, -9,4%).

L'observatoire national de l'agriculture biologique est fondé sur le nombre de truies reproductrices. Ces données permettent donc uniquement la prise en compte des élevages de type « naisseur » ou « naisseur-engraisseur ».

Les volailles « bio » en progression

Le nombre de **poulets de chair** et de poules pondeuses certifiés a augmenté respectivement de +17,1% et +5,2% en 2008 par rapport à 2007.

Les **poules pondeuses** et les poulets de chair biologiques représentaient respectivement 4,1 et 4,3% des effectifs nationaux.

L'apiculture bio

En France, plus de 40 000 **ruches** étaient conduites en mode de production biologique, soit plus de 4%

des ruches en production en France métropolitaine.



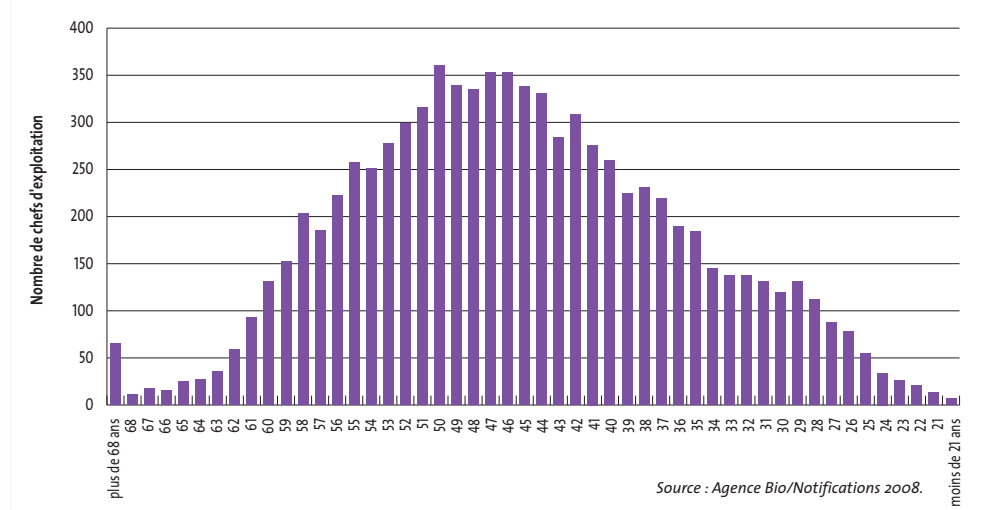
Profil des exploitations biologiques en 2008

Année d'engagement en agriculture biologique

L'analyse des notifications fait ressortir que le décollage se matérialise par un nombre important d'exploitations ayant débuté leur activité bio en 2007 et surtout 2008.

- Près de 15% des exploitations bio fin 2008 ont été engagées cette même année
- Plus de 20% en 2007 et 2008
- Près de la moitié des exploitations depuis 2002

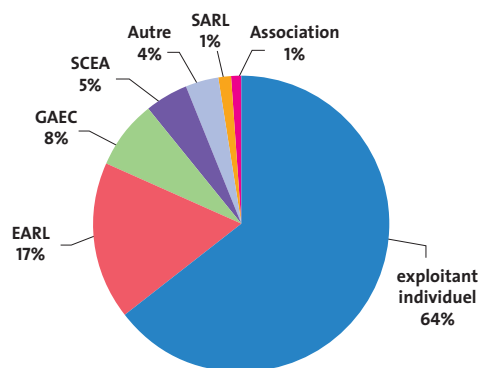
Age du chef d'exploitation



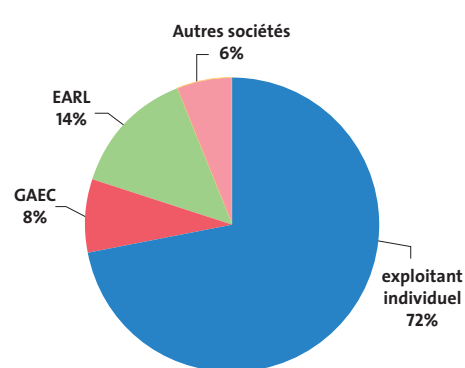
Statut juridique des exploitations agricoles bio

Les 2/3 des exploitations engagées en agriculture biologique l'étaient avec le statut d'« exploitation agricole individuelle », 17% en qualité d'« EARL³ » et 8% en « GAEC⁴ ».

Statut juridique des exploitations bio en 2008



Statut juridique des exploitations françaises en 2007



³ Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée

⁴ Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

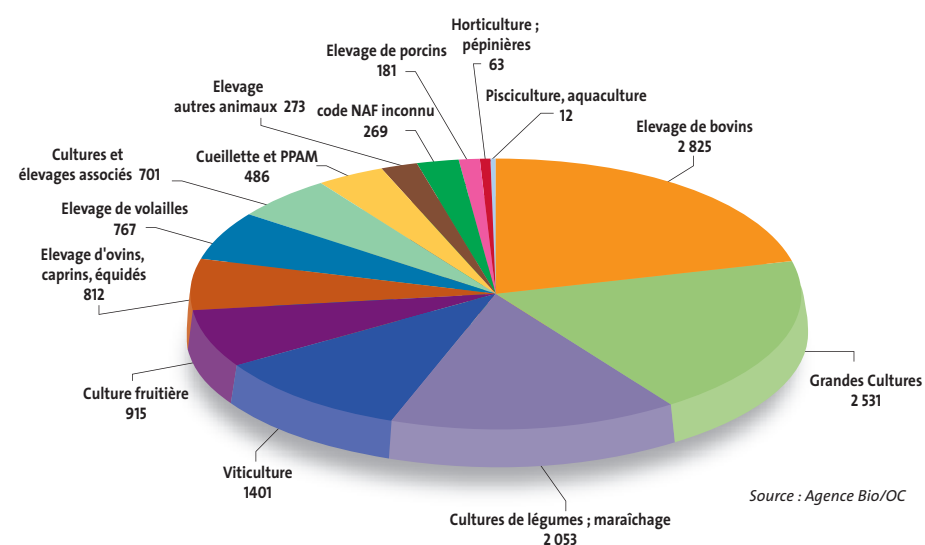
Des exploitations diversifiées

- 41% des exploitations biologiques cultivaient des céréales et oléo-protéagineux (40% pour les céréales) ;
- 62% avaient des surfaces toujours en herbe ou des cultures fourragères ;
- 37% pratiquaient l'élevage ;
- près d'1/4 avait un troupeau de vaches laitières ou allaitantes ;
- plus de 46% produisaient des fruits et/ou des légumes frais ;
- 17% avaient des vignes et 6,5% cultivaient des plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

La proportion des exploitations bio produisant des fruits et légumes frais ne cesse d'augmenter.

La tendance est légèrement inverse dans le secteur de l'élevage notamment bovin.

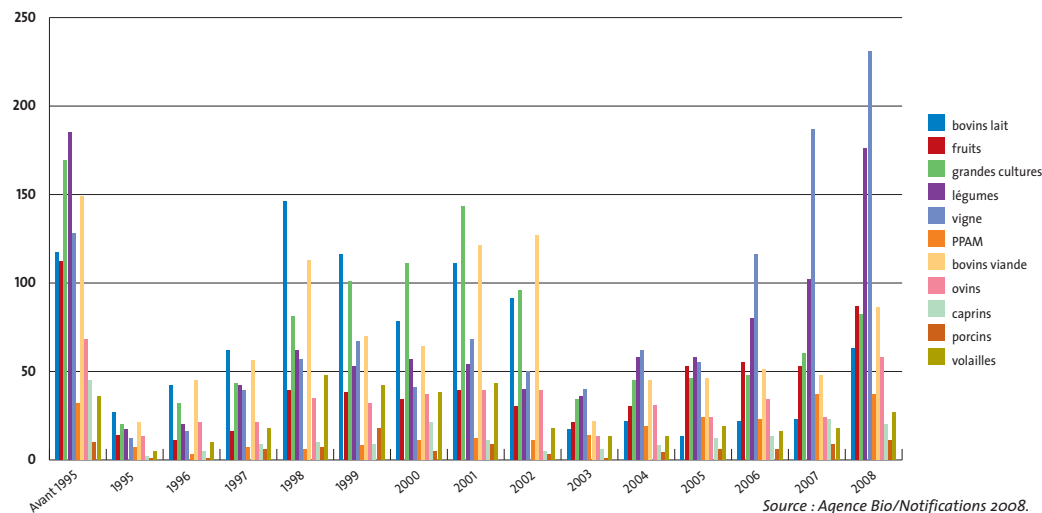
Des activités principales représentatives de la diversité des systèmes de productions bio



La répartition par activité principale constatée par les organismes certificateurs fait apparaître que:

- 19% des exploitations biologiques avaient une orientation principale dans les grandes cultures ;
 - 11% dans la viticulture biologique ;
 - 15% dans la production de légumes ;
 - 21% des exploitations bio étaient spécialisées dans l'élevage de bovins (lait ou/et viande).
- En 2008, les secteurs de la viticulture et les fruits et légumes constituaient l'activité principale de la moitié des exploitations agricoles nouvellement engagées.

Début d'activité bio des exploitations agricoles par orientation principale



Localisation des exploitations bio par activité dominante :



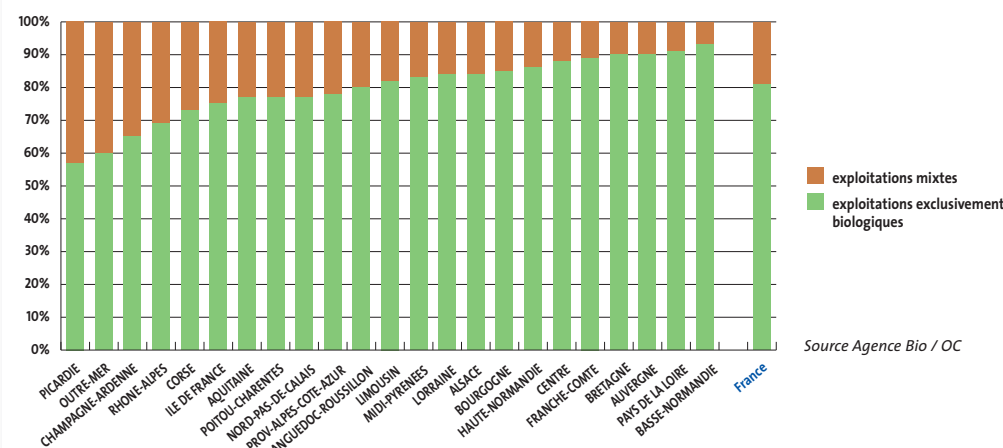
Source : Agence Bio/Notifications 2008.

5 exploitations sur 6 étaient 100% bio en 2008:

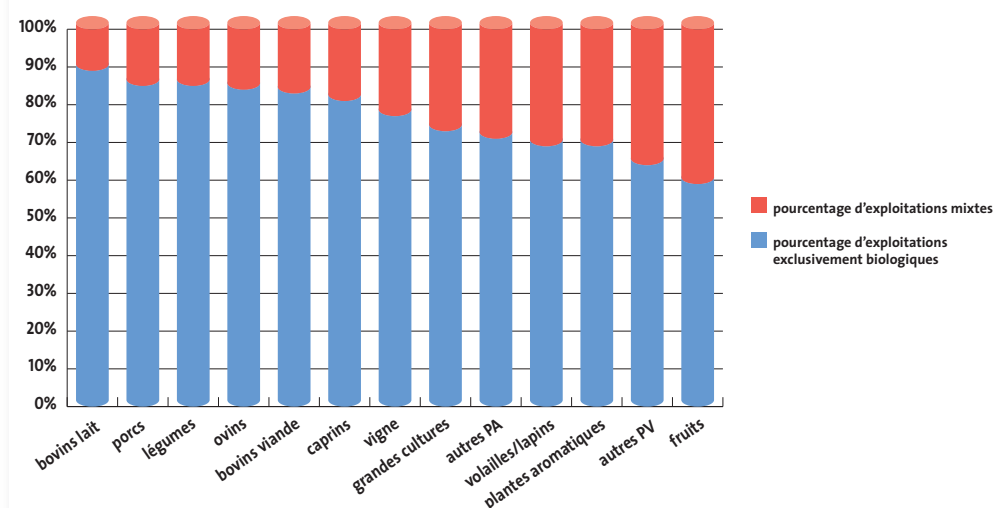
En 2008, parmi les nouveaux engagés ou les départs, la proportion d'exploitations bio sans mixité était similaire (de l'ordre de 75%). La mixité (bio/conventionnel) était variable suivant les régions. Les régions Picardie, Champagne-Ardenne, où les cultures industrielles sont importantes, ont une proportion de fermes mixtes supérieure à la moyenne nationale.

La mixité est moins développée dans les exploitations dont l'élevage de ruminants (bovins laitiers, bovins allaitants et ovins) constitue l'orientation principale. La mixité est davantage présente dans des exploitations produisant principalement des Plantes à parfum, aromatiques et médicinales ou des fruits.

Part d'exploitations mixtes en par région



Part des exploitations mixtes par activité dominante



Source : Agence Bio/Notifications 2008, statistiques réalisées sur la base de 8 953 répondants

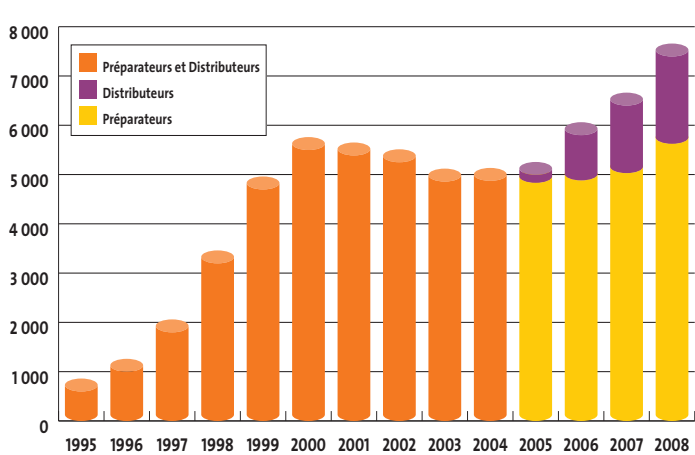
Les préparateurs et distributeurs de produits biologiques en 2008

7 398 entreprises de transformation et de distribution certifiées en 2008 :

Depuis 1995, l’observatoire national de l’agriculture biologique recense les entreprises de préparation et de distribution certifiées en agriculture biologique. La forte augmentation constatée depuis 2006 résulte principalement de l’évolution de la réglementation puisque depuis le 1er juillet 2005, l’obligation de certification a été étendue aux distributeurs de produits biologiques.

En 2008, le nombre de distributeurs certifiés était de 1 772, en progression de +29%, ce qui représente près d’1/4 des 7 398 opérateurs certifiés bio en 2008, en aval des productions à la ferme.

La définition de préparateurs n’inclut pas les producteurs qui transforment leur produits à la ferme sauf si ces derniers s’approvisionnent à plus de 50% hors de leur exploitation.



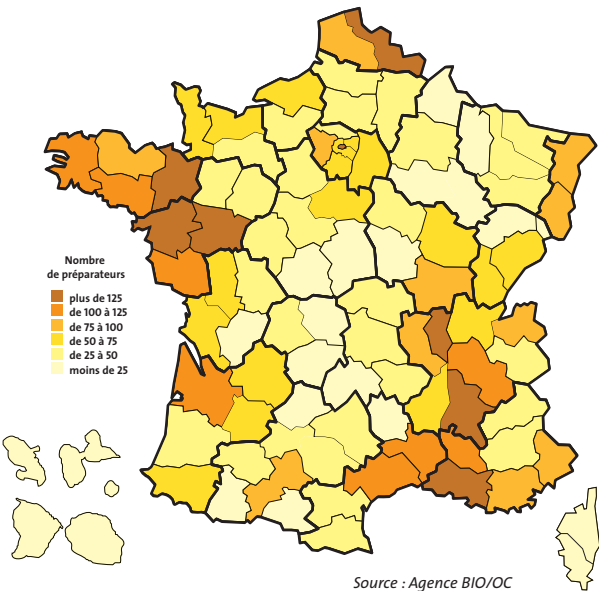
Evolution du nombre de préparateurs et distributeurs certifiés en agriculture biologique

Source : Agence BIO/OC



5 626 préparateurs de produits biologiques certifiés en 2008 :

Le nombre d’entreprises réalisant des opérations de transformation de produits agricoles biologiques, de conservation et/ou de conditionnement, rassemblées dans la catégorie des « préparateurs », s’élevait à 5 626 en 2008 (+12% par rapport à 2007). 87% des préparateurs avaient une activité principale dans le domaine des productions végétales, et 12% dans celui des productions animales. De plus, 19 restaurateurs et traiteurs ont certifié leur activité bio.



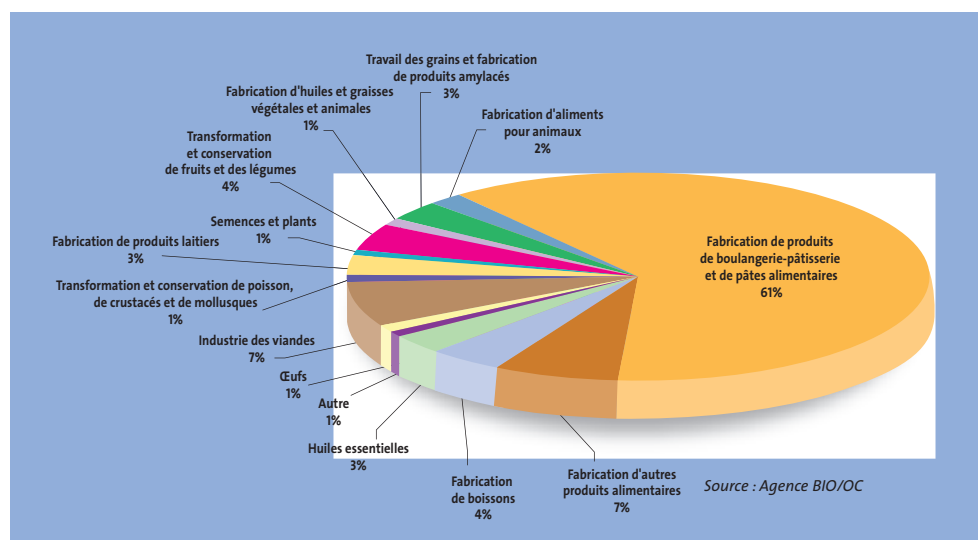
Source : Agence BIO/OC

(1)- Article 8 du règlement 2092/91 modifié ainsi que l'article 1 et 28 du RCE 834/2007.
(2)- Les préparateurs regroupent les abattoirs, bouchers, boulangers, conditionneurs, façonniers, organismes stockeurs, restaurateurs, sous-traitants, terminaux de cuisson et les entreprises de transformation

Nombre de préparateurs par activité bio principale en 2008 :

Activité économique bio principale	Nombre de préparateurs
Semences et plants	42
Œufs	47
Miel	11
Industrie des viandes	391
Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	59
Transformation et conservation de fruits et des légumes	253
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	50
Fabrication de produits laitiers	180
Travail des grains et fabrication de produits amylacés	167
Fabrication d'aliments pour animaux	134
Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	3 438
Fabrication d'autres produits alimentaires	372
Fabrication de boissons	248
Huiles essentielles	177
Restaurants	14
Traiteurs et autres services de restauration	5
Opérateurs multi produits	38
Nombre total d'opérateurs engagés au 31/12/08	5 626

Répartition des entreprises ayant une activité biologique certifiée en 2008 par secteur d'activités



Profil des entreprises de préparation

Près de 90% des entreprises certifiées avaient en 2008 une activité principale dans le domaine végétal :

- 61% avaient pour activité principale la fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires, soit 3 438 établissements. Parmi ces entreprises, 53% fabriquaient du pain et des pâtisseries et 43% réalisaient la cuisson de ces mêmes produits (terminaux de cuisson). Les entreprises spécialisées dans la fabrication de biscuits, biscottes et pâtes alimentaires représentaient moins de 3% des préparateurs de ce secteur.
- 5% sont engagées dans les fruits et légumes : 253 préparateurs, soit une hausse de +5,3% en 2008 par rapport à 2007. Pour ce secteur des fruits et légumes, outre la large majorité (80%) des entreprises travaillant dans la transformation et la conservation des fruits et légumes, 17% des entreprises soit 43 établissements étaient spécialisés dans la fabrication de jus de fruits et/ou de légumes. Enfin, une très petite part travaillait plus spécifiquement la pomme de terre (8 établissements).
- 4,4%, soit 248 entreprises étaient spécialisées dans le secteur des boissons (hors jus de fruits). Parmi elles, près des 3/4 avaient leur activité dominante dans la production de vin (de raisin) ; venaient ensuite les entreprises impliquées dans la fabrication de bière, qui représentaient près de 9% des entreprises de ce secteur. Enfin, les entreprises spécialisées dans la fabrication de boissons alcooliques distillées, le cidre et le vin de fruits, ainsi que les autres boissons fermentées non distillées représentaient près de 20% des entreprises du secteur.
- 3% des entreprises certifiées en 2008 avaient une activité dominante dans la fabrication d'huiles essentielles ;

12% des entreprises, soit 688 préparateurs avaient une activité dominante dans les productions animales :

- 7% de l'ensemble des préparateurs ou 56% des entreprises du secteur des productions animales, soit 391 entreprises travaillaient spécifiquement dans le secteur des viandes. Une large majorité de ces établissements (73%), avait une activité principale dans le secteur des viandes de boucherie, 15% dans les préparations à base de viande et 11% dans la charcuterie (5%) et la transformation de viande de volaille (6%).
- 3,2%, soit plus d'1/4 des entreprises du secteur productions animales étaient spécialisées dans le conditionnement du lait et la fabrication des produits laitiers. Parmi ces entreprises, 57%, soit 103 entreprises fabriquaient des fromages, près de 40% fabriquaient des produits frais et conditionnaient du lait liquide, enfin moins de 5% étaient spécialisées dans les glaces, sorbets et les autres produits laitiers.
- 1% des entreprises, soit 59 établissements avaient une activité dominante dans la transformation et la conservation de poissons, de crustacés et de mollusques.

En 2007, la grande majorité des préparateurs (40%) proposait 2 à 5 références bio. Ils étaient 14% à proposer un seul produit bio et 5% une large gamme de plus de 100 références.



Les importateurs de produits biologiques en 2008

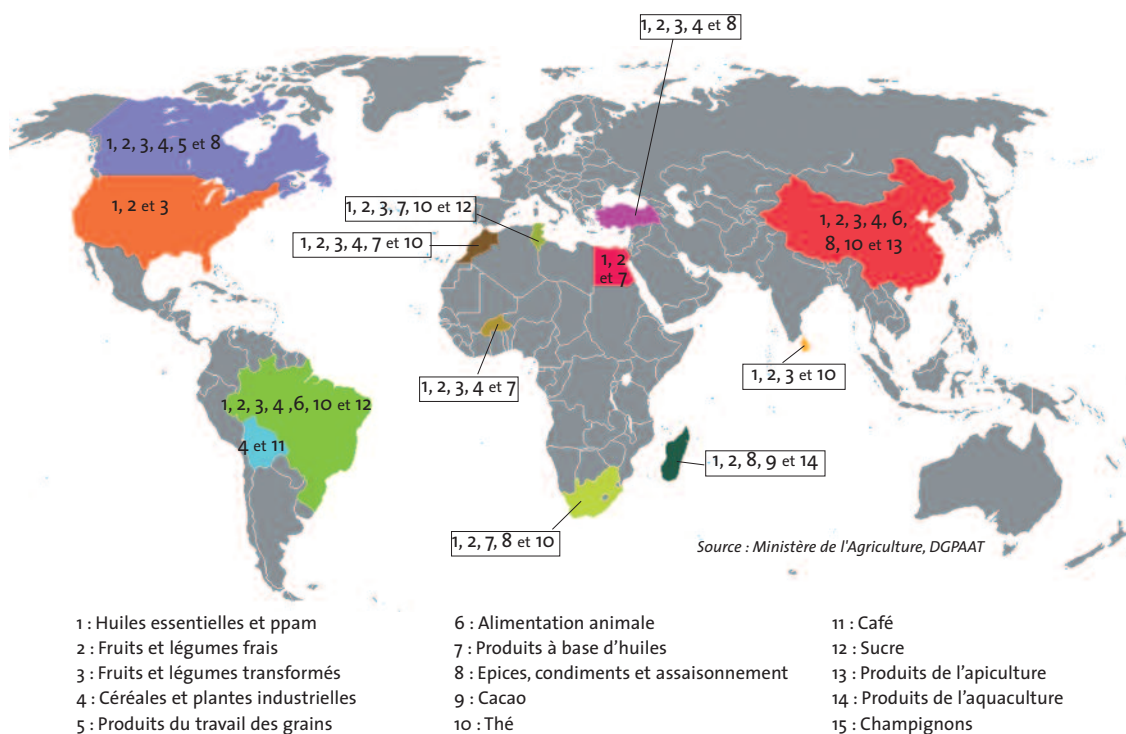
Chaque année, les entreprises qui importent des produits bio en provenance des pays non membres de l'Union européenne (pays tiers), qualifiées d'importatrices, sont tenues de notifier leur activité auprès de l'Agence BIO. Elles doivent également demander une autorisation d'importation pour chaque fournisseur auprès du Ministère en charge de l'Agriculture.

Toutefois, des accords bilatéraux ont progressivement ouvert l'accès au marché communautaire, sans obligation d'autorisation au cas par cas,

pour l'Argentine, l'Australie, le Costa Rica, Israël, la Suisse, la Nouvelle-Zélande, l'Inde et la Tunisie¹ pour les produits végétaux depuis le 27 juin 2009. Cela explique l'absence de ces pays (sauf la Tunisie) dans les statistiques concernant les demandes d'autorisation d'importation pour l'année 2008.

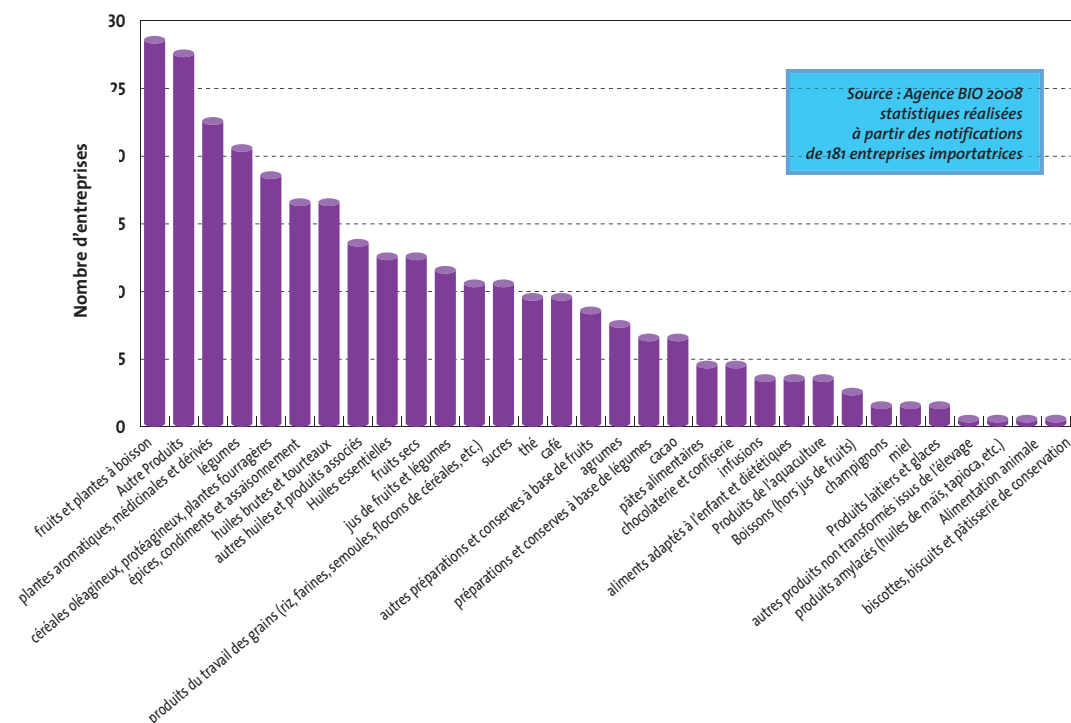
En 2008, 181 entreprises ont notifié une activité d'importation de produits biologiques en France auprès de l'Agence BIO, soit une baisse de -17% par rapport à 2007.

Produits bio importés en 2008 en provenance des principaux pays tiers (hors accord d'équivalence)



¹ Règlement (CE) N° 537/2009 de la Commission du 19 juin 2009, paru au Journal Officiel Européen le 20 Juin 2009, ajoutant la Tunisie à la liste des pays à réglementation équivalente, uniquement pour les produits végétaux.

Nombre d'importateurs par famille de produits



Ce diagramme ne reflète pas les volumes importés, mais le nombre d'entreprises impliquées dans l'activité d'importation pour chaque famille de produits.

Plus de 40% des importateurs notifiés en 2008 ont importé des fruits et plantes à boisson, des plantes aromatiques et médicinales, ainsi que des légumes depuis un ou plusieurs pays tiers.

La majorité des importations concernent des denrées qui ne peuvent être produites en France (ou dans l'espace communautaire), comme les thés, épices, café, cacao et les fruits exotiques.



Nombre de demandes et d'importateurs par pays tiers (hors accord d'équivalence)

Pays tiers	Nombre d'autorisations d'importation délivrées			Nombre d'importateurs par pays		
	2007	2008	Evolution 2008/2007	2007	2008	Evolution 2008/2007
Maroc	63	81	29%	47	58	23%
Turquie	45	50	11%	23	32	39%
Madagascar	40	45	13%	25	26	4%
Chine	34	45	32%	17	21	24%
Tunisie	32	37	16%	26	27	4%
Brésil	21	37	76%	17	29	71%
Sri Lanka	24	20	-17%	17	15	-12%
Afrique du Sud	16	23	44%	13	18	38%
Egypte	20	22	10%	15	12	-20%
Canada	14	18	29%	11	13	18%
Bolivie	10	15	50%	6	7	17%
Burkina Faso	11	11	0%	9	11	22%
Etats-Unis	5	7	40%	4	7	75%
Autres	166	221	33%	88	117	33%
Total	501	632	26%			

Source : Ministère de l'Agriculture, DGPAAT

Le nombre d'autorisations d'importations accordées par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a augmenté de 26% en 2008 par rapport à 2007.

Le premier pays concerné par ces autorisations d'importations est le Maroc avec 81 demandes (+29% par rapport à 2007), suivi de la Turquie

(50 autorisations délivrées, en augmentation de 11%) et de Madagascar ainsi que la Chine (45 autorisations pour chacun des deux pays).

Les autorisations d'importations délivrées pour les produits provenant du Brésil ont beaucoup augmenté, ainsi que le nombre d'importateurs.

Pour plus d'informations sur les autorisations d'importations, veuillez consulter le site de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/agriculture/ofis_public/index.cfm.



LA COMMERCIALISATION
ET LA CONSOMMATION
**des produits
biologiques**

La commercialisation et la consommation des produits biologiques en France

Un marché en augmentation constante

Pour **2008**, le marché des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique est estimé à **2,6 milliards d'euros TTC** (contre 1,6 milliard en 2005).

Ce marché est structurellement en augmentation, avec une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 10% de 1999 à 2005 tous secteurs de produits confondus. Depuis 2006, la croissance s'est accélérée.

En 2008, par rapport à l'année précédente, les ventes au consommateur final ont progressé de 25% (18% en volume) d'après les dernières estimations réalisées par AND-I/Agence BIO¹.

Pour **2008**, la part de marché des produits bio a été estimée à **1,7% du marché alimentaire**, contre 1,1% en 2005.

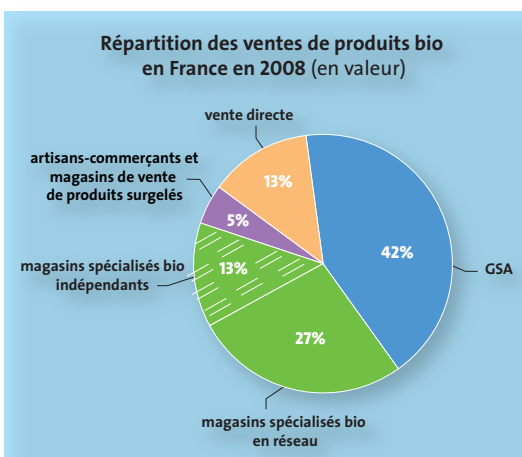
Des circuits de distribution variés

Les produits bio sont commercialisés dans quatre circuits de distribution :

- magasins spécialisés bio :
 - en réseau,
 - indépendants,
- GSA (grandes surfaces alimentaires : super-marchés, hypermarchés et hard discount),
- vente directe du producteur au consommateur (à la ferme, sur les marchés ou via les paniers),
- artisans-commerçants et magasins de vente de produits surgelés.

82% des ventes étaient réalisés en 2008 via les GSA et les magasins spécialisés bio.

¹ L'enquête AND-I / Agence BIO a été réalisée fin 2008-début 2009 auprès d'une centaine d'acteurs de distribution bio (grossistes et centrales d'achat) et plus de 1 500 transformateurs.

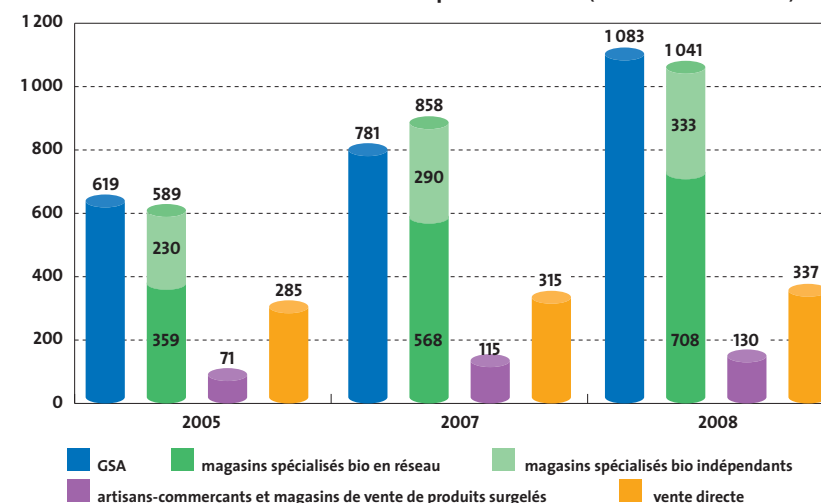


Source : Evaluation de la consommation alimentaire biologique AND-International / Agence BIO - 2009



Des ventes en croissance dans tous les circuits de distribution

Evolution du chiffre d'affaires par circuit TTC (en millions d'euros)



En 3 ans :

- + 65% tous circuits, en moyenne
- + 75% en GSA
- + 76,7% en magasins spécialisés bio (en réseaux et indépendants)
- Quasi doublement dans les magasins spécialisés en réseaux

Source : Evaluation de la consommation alimentaire biologique - AND-International / Agence BIO - 2009

Au total, avec plus de 2 000 points de vente en 2008, le circuit spécialisé bio (en réseau et indépendant) a une surface de ventes de 280 000 m², en croissance de 36% en 2008 par rapport à 2006.

Dans les super et hyper marchés "généralistes", la croissance la plus forte a été observée en 2008 par rapport à 2007, avec un taux de 39% et une accélération au cours du second semestre.

Les ventes effectuées par les producteurs directement aux consommateurs ont également progressé, mais dans de moindres proportions, avec +18% en 3 ans.

Les ventes de produits bio ont également progressé chez les artisans-commerçants traditionnels, ainsi que dans les magasins de ventes de produits surgelés en 2007-2008.

Chiffres d'affaires alimentaires bio par circuit en 2005, 2007 et 2008

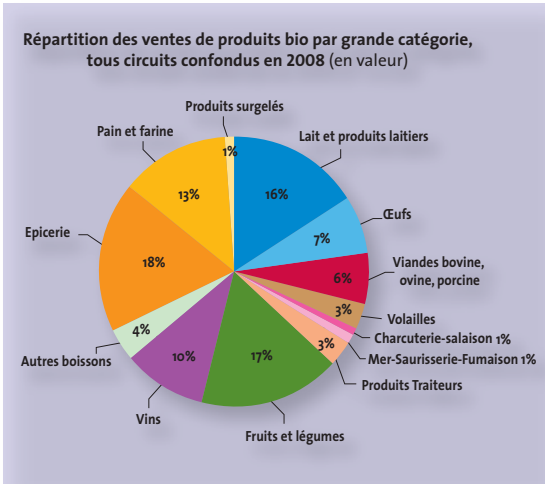
En million d'€	Chiffres d'affaires TTC			Croissance		Parts de Marché	
	2005	2007	2008	2007/2005	2008/2007	2005	2008
Grandes Surfaces Alimentaires (GSA)	619	781	1 083	26%	39%	40%	42%
Distribution Spécialisée Bio en réseau	359	568	708	58%	25%	23%	27%
Distribution Spécialisée Bio indépendante	230	290	333	26%	15%	15%	13%
Alimentaire Spécialisé *	71	115	130	62%	13%	5%	5%
Vente Directe (exploitants agricoles)	285	315	337	11%	7%	18%	13%
TOTAL	1 564	2 069	2 591	32%	25%	100%	100%
Consommation Alimentaire des ménages (INSEE)	144 100	154 600	nd				
Part de l'AB ¹	1,10%	1,30%	1,70%				

* boucherie, boulangerie, primeurs, cavistes et surgelés

¹ Les données 2008 INSEE n'étant pas disponibles avant mai 2009, l'estimation bio 2008 a été rapportée à la valeur 2007 de la consommation alimentaire des ménages.

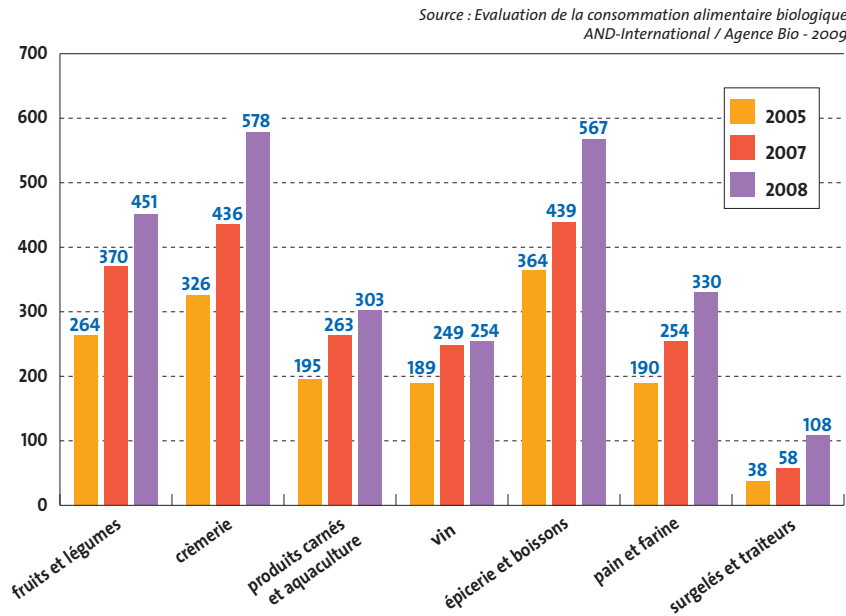
Une large gamme de produits alimentaires bio

- 23% des ventes de produits bio sont effectués dans le rayon crèmerie (lait, produits laitiers et œufs),
- 17% sont des fruits et légumes frais (dont près des 2/3 de légumes y compris les pommes de terre),
- 18% des produits d'épicerie, sucrée et salée,
- 13% du pain et de la farine,
- 10% du vin issu de raisins bio et 4% des autres boissons (jus de fruits, boissons à base de soja...),
- 10% pour les viandes rouges et blanches, ainsi que la charcuterie-salaison, 3% pour les produits traiteurs, 1% pour les produits de la mer et des rivières, 1% pour les produits surgelés.



Source : Evaluation de la consommation alimentaire biologique
AND-International / Agence Bio - 2009

Une croissance des ventes dans tous les secteurs de produits alimentaires bio



En 3 ans, les ventes de lait bio ont doublé et celles des œufs bio quasiment. D'un niveau encore modeste, les produits traiteurs et l'aquaculture bio ont eu les plus forts taux de croissance devant les surgelés (doublement).

Evolution de la valeur des ventes au détail par famille de produits bio de 2005 à 2008

Stade de détail (millions d'€)	2005	2007	2008	% du total	Croiss. 08
Viande bovine	84	109	112	4%	3%
Viande porcine	22	27	32	1%	20%
Viande agneau	13	26	29	1%	10%
Volaille	60	70	79	3%	13%
Œufs	95	136	170	7%	25%
Lait	99	138	198	8%	44%
Produits laitiers	132	162	210	8%	30%
Charcuterie salaison	12	26	34	1%	29%
Traiteur	28	42	88	3%	110%
Mer-Saurisserie-Fumaison	4	5	17	1%	220%
Epicerie Sucrée	166	190	244	9%	28%
Epicerie Salée	134	167	223	9%	34%
Vin	189	249	254	10%	2%
Boissons Végétales	29	39	43	2%	10%
Jus de fruits	33	40	54	2%	35%
Autres boissons	2	3	3	0%	16%
Surgelés	10	16	20	1%	25%
Pain / Farine	190	254	330	13%	30%
Fruits et Légumes	264	370	451	17%	22%
TOTAL	1 564	2 069	2 591	100%	25%



Des orientations avec des différences selon les circuits de distribution

La **gamme** des produits alimentaires bio vendus en **magasins spécialisés bio** est **très large** avec des milliers de références. Les produits secs d'épicerie y occupent la première place (29% des ventes), devant les fruits et légumes (21%), le rayon crèmerie (14%) et le pain (12%). Les produits carnés y sont encore sous-représentés (6%).

En **super et hypermarchés (GSA)**, le rayon crèmerie l'emporte (34%), loin devant l'épicerie (15%), les fruits et légumes et le pain (11% chacun). Variés, les produits carnés (y compris charcuterie-salaison) y représentent 14% des ventes.

2008 Stade de détail M€	Total	GSA	Magasins spécialisés bio	Artisans-commerçants et surgelés	Vente directe
Viande bovine	112	68	7	18	19
Viande porcine	32	19	8	4	1
Viande agneau	29	13	2	8	6
Volaille	79	36	25	2	16
Œufs	170	97	62	2	9
Lait	198	156	33	—	9
Produits laitiers	210	118	55	1	36
Charcuterie salaison	34	17	16	1	-
Traiteur	88	39	48	1	—
Mer-Saurisserie-Fumaison	17	10	5	1	0
Epicerie Sucrée	244	85	159	—	—
Epicerie Salée	223	80	143	—	—
Vin	254	50	86	33	85
Boissons Végétales	43	18	25	—	—
Jus de fruits	54	30	20	—	5
Autres boissons	3	1	1	—	1
Surgelés	20	3	2	15	—
Pain / Farine	330	120	130	40	40
Fruits et Légumes	451	123	214	4	110
TOTAL	2 591	1 083	1 041	130	337

Source : Evaluation de la consommation alimentaire biologique - AND-International / Agence BIO - 2009

La **vente directe des producteurs aux consommateurs** est surtout développée en fruits et légumes (un tiers de la vente directe) devant le vin issu de raisins bio (25%), les fromages et les autres produits laitiers (13%), les viandes toutes catégories confondues (12%) et le pain (12%).

Les ventes assurées par les boulangers et les bouchers sont à un niveau identique (en valeur) à celles effectuées en direct par les producteurs dans ces secteurs de produits.

Suivant les secteurs, les approvisionnements à l'extérieur de la France sont plus ou moins développés.

Ils sont inexistants, ou quasiment, dans les secteurs des viandes bovine et ovine, de l'aviculture (volailles et œufs), du vin issu de raisins bio et peu développés dans le secteur de la viande porcine, mais un peu plus pour la charcuterie-salaison.

Dans le secteur du **lait**, seules des **situations conjoncturelles** amènent des introductions en France, estimées de 23 à 25% de la consommation en 2008 alors que ces flux étaient très faibles en 2005, 2006 et 2007 (complément de gammes fromagères ou échanges transfrontaliers).

Dans le secteur de la **farine**, les introductions estimées à environ 30% en 2008 sont également liées à la conjoncture. Elles étaient faibles en 2005 et 2006.

Concernant les **fruits et légumes, les produits d'épicerie sèche, les jus de fruits et boissons végétales**, la part des produits venant de l'extérieur de la France atteint ou dépasse 60%.

Pour résumer, en moyenne, tous secteurs confondus, l'étude réalisée pour 2008 amène à estimer à 30% la valeur des produits bio consommés en France venant de l'étranger ¹ (34% hors vente directe) :

- **plus du tiers** sont des produits exotiques (agrumes, café, thé, cacao...).
- un **deuxième tiers** est lié à des productions pour lesquelles la France n'a pas d'avantage déterminant (soja, aquaculture, légumes méditerranéens, divers produits d'épicerie).
- le **dernier tiers** est constitué par des importations et introductions relais, se rapportant à des produits pour lesquels la France est compétitive mais manque momentanément de volume (céréales, lait, viande, fruits et légumes tempérés).

¹ Introductions : pays de l'Union européenne, importations : pays tiers à l'Union européenne.

Part des approvisionnements à l'extérieur de la France par famille de produits

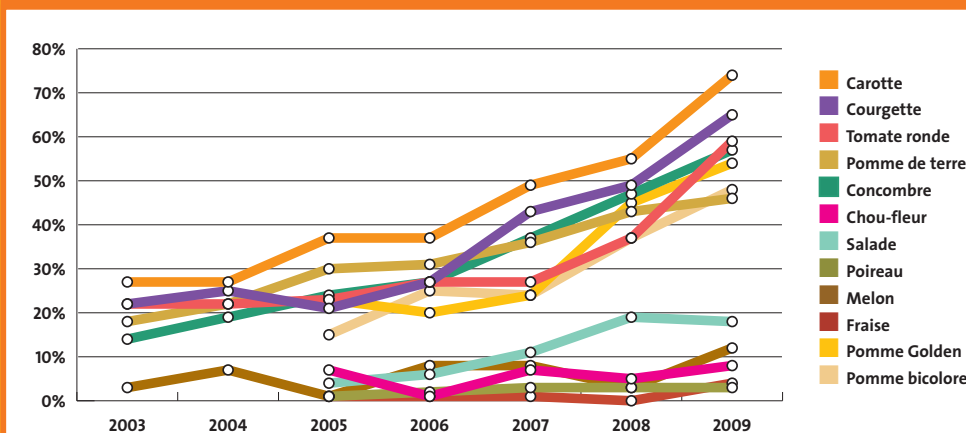
Stade de détail. Mios €	2008	Croiss. 08	Part des approvisionnements à l'extérieur de la France
Viande bovine	112	3%	0%
Viande porcine	32	20%	2%
Viande agneau	29	10%	0%
Volaille	79	13%	0%
Œufs	170	25%	0%
Lait	198	44%	23%
Produits laitiers	210	30%	25%
Charcuterie salaison	34	29%	20%
Traiteur	88	110%	34%
Mer-Saurisserie-Fumaison	17	220%	90%
Epicerie Sucrée	244	28%	60%
Epicerie Salée	223	34%	50%
Vin	254	2%	0%
Boissons Végétales	43	10%	75%
Jus de fruits	54	35%	75%
Autres boissons	3	16%	ns
Surgelés	20	25%	60%
Pain / Farine	330	30%	30%
Fruits et Légumes	451	22%	60%
TOTAL	2 591	25%	30%

Source : Evaluation de la consommation alimentaire biologique - AND-International / Agence BIO - 2009

L'offre de produits biologiques en GSA s'élargit

- Les relevés du Service des Nouvelles des Marchés (SNM) concernent le lait, les œufs, le poulet, le steak haché, les fruits et légumes biologiques. L'enquête de présence réalisée en juin 2009 fait ressortir que le lait conditionné biologique et les œufs biologiques sont présents dans 96% des GSA enquêtées.
- Concernant le secteur des viandes, le poulet biologique a le meilleur taux de présence : 43%, suivi des steaks hachés : 42%. Le veau est la viande la moins présente en GSA.
- Pour les fruits et légumes biologiques, l'offre en GSA varie selon les catégories de produits.
 - La carotte est le légume le plus présent : 74% de GSA proposent des carottes biologiques toute l'année. Le deuxième légume biologique est la courgette avec 65% de taux de présence en GSA pour l'ensemble de l'année.
 - Viennent ensuite tomate, concombre, oignon, pomme de terre et ail avec des taux de présence supérieurs à 30%.
 - Enfin, les endives, le poireau, la chicorée et les haricots verts sont les légumes les moins présents dans les GSA.
 - Les pommes sont les fruits les plus courants en GSA avec un taux de présence de 48% pour la pomme bicolore et de 54% pour la Golden.

Une présence des fruits et légumes bio en GSA généralement en augmentation



Source : Service des Nouvelles du marché

Les Français ont une image de plus en plus positive des produits bio

D'après le baromètre CSA/Agence BIO de la perception et de la consommation des produits biologiques réalisé en octobre 2008, 76% des Français estiment que l'agriculture biologique est une voie d'avenir face aux problèmes environnementaux et 86% souhaitent son développement.

→ Plus d'1 Français sur 4 consomment un ou plusieurs produits bio régulièrement :

- 44% au moins une fois par mois,
- 23% au moins une fois par semaine,
- 8% tous les jours.

Les produits bio les plus consommés sont les fruits et légumes, suivis des produits laitiers, des œufs, des produits d'épicerie, des viandes, du pain et des boissons.

→ Des consommateurs-acheteurs fidèles

Les consommateurs de produits biologiques ont une ancienneté moyenne de 9 ans. Les produits bio attirent aussi de nouveaux acheteurs : 21% des consommateurs-acheteurs en consomment depuis moins de 2 ans.

→ Les consommateurs-acheteurs ont continué d'acheter bio en 2008

Malgré un contexte difficile, 82% des consommateurs-acheteurs bio disent avoir maintenu ou augmenté leurs dépenses en produits biologiques.

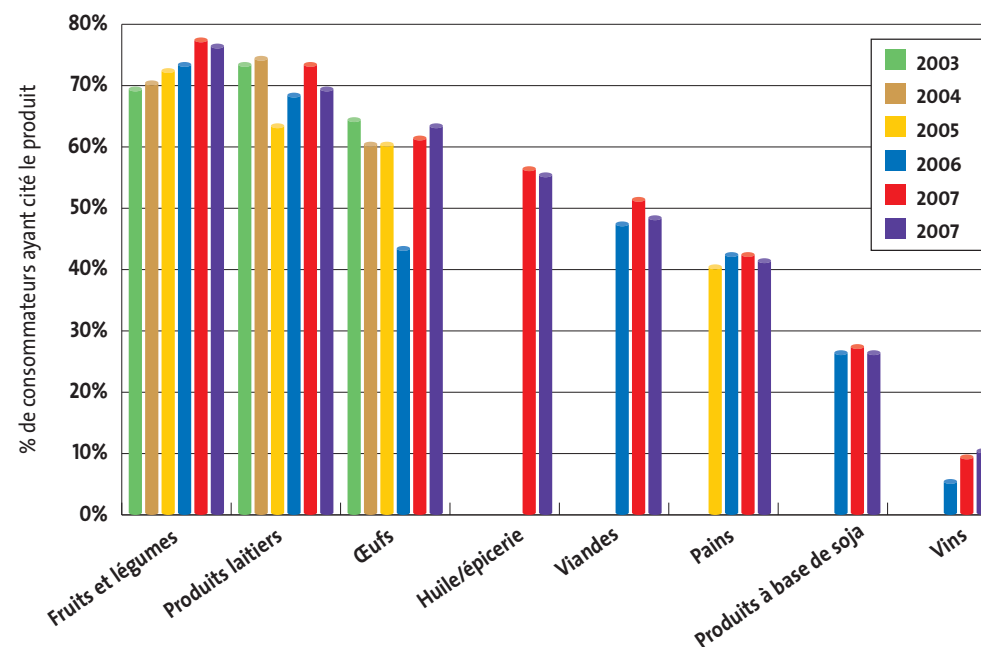
→ Des perspectives d'augmentation de la consommation

22% des consommateurs-acheteurs ont déclaré avoir l'intention de développer leur consommation bio au cours des 6 mois suivant l'enquête et 74% de la maintenir.

→ Les Français veulent aussi des produits bio en restauration hors domicile.

→ Les Français font un lien étroit entre alimentation et respect de l'environnement.

Evolution du nombre d'actes d'achat par les consommateurs bio par catégorie de produits bio



Source : Baromètre CSA/Agence BIO.

Principaux lieux d'achat cités en 2008 pour les différents produits biologiques

Suivant les produits, les consommateurs bio effectuent leurs actes d'achat de préférence dans l'un ou l'autre circuit. Le baromètre fait clairement ressortir qu'une partie significative des consommateurs achètent dans plusieurs circuits.

En 2008, 72% des actes d'achats de produits bio ont été effectués en super et hypermarchés, 26% en magasins spécialisés bio, 45% sur les marchés, 24% à la ferme et 22% chez les artisans :

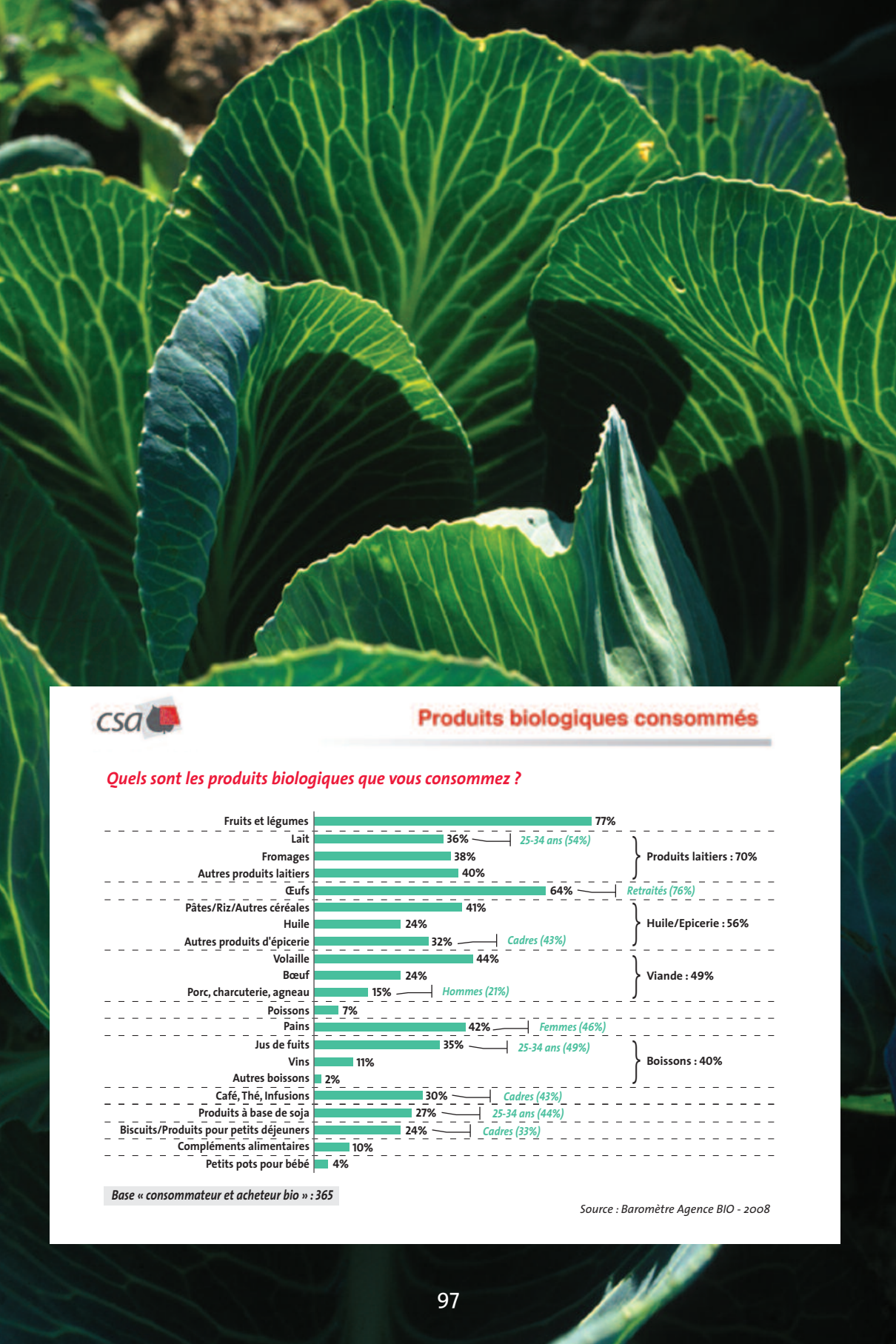
	GMS	Marché	Magasins spécialisés	A la ferme	Artisans	Auto-production
Fruits et légumes	24%	44%	12%	13%	2%	-
Lait	74%	3%	10%	10%	1%	-
Fromages	37%	33%	14%	9%	4%	-
Autres produits laitiers	73%	8%	11%	4%	-	-
Œufs	45%	21%	7%	22%	2%	2%
Pâtes, riz et autres céréales	62%	1%	36%	-	-	-
Huile	63%	1%	28%	-	2%	-
Autres produits d'épicerie	60%	7%	28%	3%	2%	-
Bœuf	34%	11%	8%	21%	24%	-
Porc, charcuterie et agneau	26%	14%	9%	20%	30%	-
Volaille	35%	18%	9%	25%	9%	2%
Poissons	30%	38%	13%	4%	16%	-
Pains	23%	16%	29%	-	32%	2%
Jus de fruits	72%	4%	15%	6%	-	-
Vin	25%	8%	21%	14%	9%	-
Autres boissons	77%	-	23%	-	-	-
Café, thé et infusions	70%	-	26%	-	-	-
Produits à base de soja	71%	-	25%	-	-	-
Biscuits, produits pour petit déjeuner	68%	-	30%	-	1%	-
Compléments alimentaires	15%	-	73%	-	-	-
Petits pots pour bébé	87%	-	13%	-	-	-
Tous produits	72%	45%	26%	24%	22%	3%

NB : Artisans : boulanger, boucher - GMS : Grandes et Moyennes Surfaces

Source : Baromètre CSA / Agence BIO - 2008

Les fruits et légumes bio : produits les plus achetés par les consommateurs bio

Les fruits et légumes figurent au 1^{er} rang des produits bio consommés : 77% des consommateurs acheteurs de produits bio disent en consommer. Ils sont suivis des produits laitiers (70%), des produits d'épicerie (huiles, pâtes, riz : 56%), de la viande (49%), du pain (42%) et des boissons (40%).



Observatoire des produits biologiques en restauration collective

Parmi les conclusions du "Grenelle de l'environnement" visant à favoriser le développement de l'agriculture biologique, l'introduction des produits biologiques dans la restauration collective est un axe d'actions. Un objectif de 20% de produits biologiques dans les commandes de la restauration collective publique d'Etat d'ici 2012 a été retenu.

Pour faciliter ce développement, l'Agence Bio a lancé en février 2008 l'observatoire national des produits biologiques en restauration collective. Début 2009, une étude approfondie a été confiée au cabinet Gressard en partenariat avec CSA pour mesurer plus précisément le niveau d'introduction des produits biologiques dans le secteur de la restauration collective à caractère social, les différentes voies retenues ainsi que les clés et perspectives de développement.

La restauration collective à caractère social en France²

- ▼ 15 millions de Français prennent chaque jour un repas hors de leur domicile, dont la moitié en restauration collective. Ils consomment en moyenne 48 repas par an en collectivité.

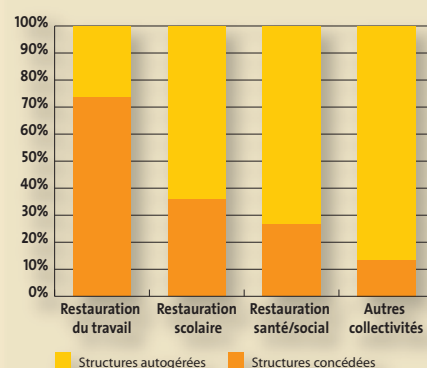
En 2007, selon les estimations de Gira Foodservice, 72 700 structures de restauration collective, publiques ou privées, ont ainsi distribué plus de 3 milliards de repas, soit 8 millions de repas chaque jour, répartis en trois secteurs principaux :

- l'enseignement (restauration scolaire et universitaire) : 47% des restaurants et 38% des repas servis,
- la santé et le social (restauration hospitalière, maisons de retraite...) : 25% des restaurants et 38% des repas servis,
- le travail (restauration d'entreprises et d'administrations) : 16% des restaurants et 15% des repas servis.
- Les autres collectivités (centres de vacances, armées, établissements pénitentiaires...) représentent 12% des restaurants et 9% des repas servis.

- ▼ Ces secteurs ont totalisé 7 milliards d'euros HT d'achats alimentaires en 2007, dont 2,7 milliards de produits frais, 2,2 milliards de produits surgelés et 2,1 milliards de produits d'épicerie (d'après Etude Gressard / CSA / Agence BIO).

- ▼ En moyenne, 61% des établissements de restauration collective fonctionnent en gestion directe et 39% en gestion concédée à des sociétés spécialisées.

Répartition des différents secteurs de la restauration collective en fonction du nombre de repas servis et des modes de gestion (d'après données Gira Food Services)



La bio fait son chemin dans les assiettes³

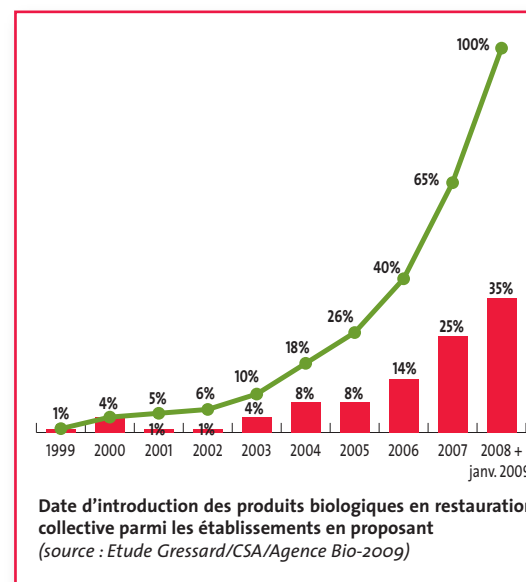
- ▼ L'introduction des produits biologiques a pris un réel essor depuis 2006, accentué par les conclusions du Grenelle de l'environnement et par la parution de la circulaire Etat exemplaire.

- ▼ Plus du tiers des établissements a proposé des produits biologiques pour la première fois en 2008.

- ▼ Début 2009, les estimations issues de l'étude Gressard/CSA/Agence Bio font apparaître que 36% des établissements de la restauration collective (soit 26 000 établissements environ) proposeraient des produits bio ne serait-ce que de temps en temps.

- ▼ Les formules retenues sont variables :
 - 50% proposent des menus/plats comportant des produits bio,
 - 39% proposent des menus bio,
 - 11% proposent des plats bio.

5% proposent au moins un produit bio tous les jours.



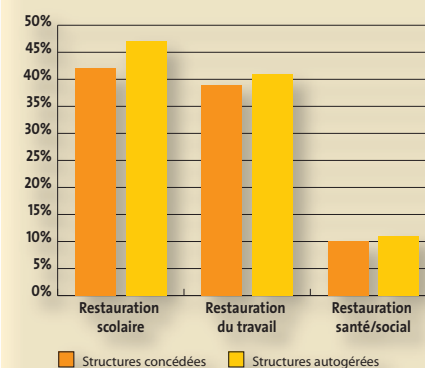
- ▼ L'introduction est plus significative dans le secteur public (41% des établissements) que dans le privé (26% des établissements).

- ▼ Le secteur de l'enseignement est le plus concerné, avec 46% des établissements qui déclarent proposer des produits bio.

- ▼ La part des établissements introduisant des produits bio est globalement la même en gestion directe et en gestion concédée.



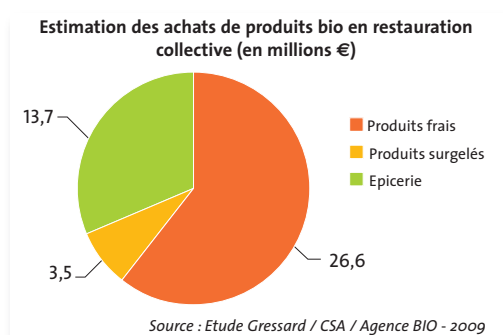
Répartition des acheteurs de produits bio en fonction du nombre d'établissements



Source : Etude Gressard/CSA/Agence Bio-2009

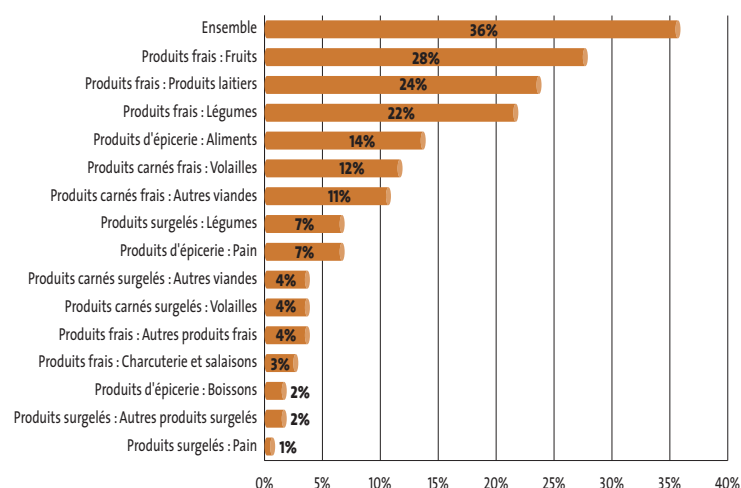
Le marché des produits bio en restauration collective

- Les achats de produits bio en restauration collective ont été estimés à **44 millions d'euros** pour 2008 pour l'ensemble des familles de produits (frais, surgelés, épicerie), ce qui représente :
 - 0,6% des achats alimentaires de la restauration à caractère social,
 - 1,7% du marché des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique.



Les produits bio les plus introduits

- En 2008, les produits biologiques les plus introduits en restauration collective étaient les suivants, par ordre d'importance :
 - fruits : **pomme**, poire, orange, banane, kiwi ;
 - produits laitiers : **yaourt**, fromages, desserts lactés ;
 - légumes : **carotte**, crudités (radis, concombre, betterave), tomate, salade, pomme de terre, poireaux ;
 - épicerie : **riz**, **pâtes**, biscuits, huile, farine ;
 - volaille : **poulet**, dinde ;
 - viande : **bœuf**, porc, agneau ;
 - pain.



Différents types de produits introduits en restauration collective parmi les acheteurs de produits bio (source : Etude Gressard/CSA/Agence BIO-2009)

Le surcoût de l'introduction des produits bio

- 14% des établissements ayant introduit des produits bio n'ont déclaré aucun surcoût.
- 86% ont déclaré un surcoût, de 23% en moyenne.
- 60% ont cherché à le réduire, limitant celui-ci à **16% en moyenne**, notamment par :
 - la limitation du gaspillage (67% des gestionnaires interrogés),
 - le remplacement de certains produits par d'autres moins coûteux (60%),
 - l'optimisation des coûts logistiques (44%),
 - la formation du personnel (31%),
 - la réduction des grammages, en respectant les recommandations nutritionnelles (24%).



De fortes perspectives de développement

- Parmi les établissements qui n'ont pas encore introduit de produits bio, la moitié ont déclaré avoir l'intention de le faire.
- 71%** des restaurants collectifs ont déclaré avoir l'intention de proposer des produits bio dans leurs repas d'ici 2012, dont 52% de façon certaine.
- 53%** des restaurants collectifs ont déclaré être au courant de l'engagement du Grenelle de l'environnement fixant comme objectif 20% des achats en produits bio en 2012.
- Parmi les établissements ayant déclaré vouloir introduire des produits bio dans leurs assiettes, une majorité souhaite orienter les achats vers les produits frais :
 - 30% souhaitent introduire des fruits,
 - 27% des légumes,
 - 23% de la volaille,
 - 22% des produits laitiers et
 - 21% d'autres viandes.

Sur la base de cette expertise, des évaluations des besoins en termes de produits, donc de surfaces et cheptels bio sont effectuées en vue de contribuer au développement le plus harmonieux possible de l'offre et la demande. Tous les professionnels réunis au sein de la commission Filières et Marchés de l'Agence BIO sont associés. Les résultats des réflexions et expertises seront progressivement complétés et mis en ligne sur le site de l'Agence BIO.

D'après le baromètre CSA/Agence BIO 2008 « perception et consommation des produits biologiques » :

- Un enfant sur quatre a déjà eu un repas avec des produits biologiques
- 78% des parents des enfants qui n'en ont jamais eu le souhaiteraient
- 42% des Français se disent intéressés par des repas bio au restaurant,
- 38% des actifs par des produits bio dans leur restaurant d'entreprise,
- 32% des actifs par des produits bio dans les distributeurs automatiques sur leur lieu de travail.



Pour en savoir plus : www.agencebio.org
rubrique « Bio, mode d'emploi » puis « La bio en restauration collective »

1 La circulaire « Etat exemplaire » du 2 mai 2008 vise à recourir, pour l'approvisionnement des services de la restauration collective de l'Etat et sous tutelle de l'Etat (restaurants administratifs, restauration hospitalière, restauration universitaire et secteur pénitentiaire), à des produits biologiques pour une part représentant 20% des commandes en 2012.

2 L'ensemble des estimations sur la restauration collective en France a été fourni par Gira Foodservice dans le cadre de l'étude Gressard/CSA/Agence BIO-2009.

3 L'ensemble des données de ce chapitre est issu de l'enquête Gressard/CSA/Agence BIO réalisée du 18 février au 6 mars 2009 auprès de 414 responsables des achats d'établissements de la restauration collective représentatifs de l'ensemble des opérateurs du secteur en France (hors établissements sociaux, structures collectives de loisirs et communautés religieuses)